

Distribution limitée

WHC-02/CONF.202/22
Paris, 16 juin 2002
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

30^e anniversaire
(1972-2002)

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-sixième session

Budapest, Hongrie
24 - 29 juin 2002

Point 25 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

Antécédents : Conformément aux paragraphes 94-121 des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le Bureau et le Comité examinent les demandes d'assistance internationale et prennent les décisions qui y sont relatives.

Le Secrétariat a reçu **21** demandes d'assistance internationale entre la 26^{ème} session du Bureau et le 16 juin 2002, à financer sur le budget 2002 – 2003, et incluses dans ce document. Tous les titres des demandes, les montants demandés et recommandés pour approbation par le Comité, le Bureau et le Président sont présentés dans un **Tableau de synthèse** (ci-inclus) en vue de faciliter l'allocation appropriée de ces fonds. **9** demandes d'assistance relèvent de la compétence du Comité (Partie II), **6** de celle du Bureau (Partie I) et **6** de celle du Président (Partie III).

Sous réserve d'un ajustement du budget 2002 lors des discussions du point 24 de l'ordre du jour provisoire (Document WHC-02/CONF.202/21), le Bureau et le Comité pourraient souhaiter prendre les mesures suivantes.

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'étudier toutes les demandes pour décision par le Bureau et le Comité présentées dans la **Partie I et II** du présent document, et

- de prendre des décisions concernant les demandes supérieures à US\$ 20.000 et jusqu'à US\$30.000 pour l'assistance préparatoire, la coopération technique et la formation,
- de prendre des décisions concernant l'assistance d'urgence entre US\$ 50.000 et US\$ 75.000 ;
- de faire des recommandations au Comité pour les demandes supérieures à US\$ 30.000 pour la coopération technique et la formation.

Action du Comité : Il est demandé au Comité de prendre des décisions concernant les demandes présentées dans la **Partie II** de ce document et recommandées par le Bureau pour approbation.

La documentation détaillée de toutes les demandes sera disponible, pour consultation par le Bureau et le Comité, sur demande, auprès du Secrétariat.

Tableau de synthèse des demandes d'assistance internationale reçues pour financement possible en 2002 et 2003

N° de page si inclus dans ce document	Type de patrimoine	Région	Etat partie demandeur	Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial	Titre de l'activité	Montant (US \$)		Autorité compétente pour la prise de décision et année budgétaire		
						Demandé	Recommandé	Bureau	Comité	Président
ASSISTANCE PREPARATOIRE										
6	Culturel	Afrique	Niger	A jour	Préparation du dossier de candidature de la Cité d'Agadez	36,300	30,000	X 2003		
38	Mixte	Afrique	Rwanda	A jour	Organisation d'un séminaire pour la préparation d'une liste indicative des biens rwandais susceptibles d'être classés patrimoine mondial	20,000	20,000			X 2002
8	Culturel	Arabe	Bahreïn	A jour	Assistance préparatoire pour Qal'at al Bahrain	30,000	26,500	X 2003		
10	Culturel	Asie – Pacifique	Turkménistan	US\$ 218 dus pour 2001 et 2002	Préparation du dossier de proposition d'inscription de Kunya Urgench	30,000	30,000 sous réserve que l'Etat partie paye sa contribution	X 2003		
39	Culturel	Europe & Amérique du Nord	Azerbaïdjan	A jour	Préparation de dossiers de proposition d'inscription pour la réserve de Gobustan, les mausolées de Nakhchivan et le Temple des adorateurs du feu à Surakhani, sites inscrits sur la liste indicative de l'Etat partie	16,950	16,950			X 2003
SOUS-TOTAL: ASSISTANCE PREPARATOIRE						133,250	123,450	3		2

Tableau de synthèse des demandes d'assistance internationale reçues pour financement possible en 2002 et 2003

N° de page si inclus dans ce document	Type de patrimoine	Région	Etat partie demandeur	Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial	Titre de l'activité	Montant (US \$)		Autorité compétente pour la prise de décision et année budgétaire		
						Demandé	Recommandé	Bureau	Comité	Président
COOPERATION TECHNIQUE										
18	Culturel	Afrique	Cap Vert	US\$ 1,602 dus depuis 1994	Programme national pour la culture et le patrimoine – Réalisation d'un inventaire des biens du patrimoine du Cap Vert	35,000	35,000 sous réserve que l'Etat partie paye sa contribution		X 2003	
12	Naturel	Afrique	Guinée	A jour	Projet de conservation de la biodiversité pour le Mont Nimba	30,000	30,000	X 2003		
20	Culturel	Arabe	Algérie	US\$ 2,574 dus pour 2001 et 2002	Elaboration d'un plan préliminaire de conservation et de développement de la Vallée de M'Zab	12,474	35,000 sous réserve que l'Etat partie paye sa contribution		X 2003	
40	Culturel	Europe & Amérique du Nord	Bulgarie	US\$ 463 dus pour 2002	Organisation d'une réunion internationale: «La gestion du patrimoine archéologique en référence spécifique à la Convention du patrimoine mondial: le cas de l'Europe de l'Est »	20,000	20,000 sous réserve que l'Etat partie paye sa contribution			X 2003
42	Culturel	Europe & Amérique du Nord	Ukraine	A jour	Système de surveillance des déformations du clocher de la cathédrale Sainte-Sophie de Kiev	19,900	19,900			X 2003
22	Naturel	Amérique latine et Caraïbes	Colombie	A jour	Préparation du plan de gestion pour le parc national de Los Katios	43,000	En attente d'informations supplémentaires		X 2003	
SOUS-TOTAL: COOPERATION TECHNIQUE						160,374	139,900	1	3	2

Tableau de synthèse des demandes d'assistance internationale reçues pour financement possible en 2002 et 2003

N° de page si inclus dans ce document	Type de patrimoine	Région	Etat partie demandeur	Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial	Titre de l'activité	Montant (US \$)		Autorité compétente pour la prise de décision et année budgétaire		
						Demandé	Recommandé	Bureau	Comité	Président
FORMATION										
24	Mixte	Afrique	Afrique du Sud	A jour	Organisation de l'atelier régional « Patrimoine africain et développement durable »	59,070	59,070		X	2002
26	Culturel	Arabe	Algérie	US\$ 2,574 dus pour 2001 et 2002	Création d'un centre de formation à la Casbah d'Alger	80,000	50,000		X	2003
28	Culturel	Asie – Pacifique	Afghanistan	US\$ 3,839 dus pour 2001 et 2002	Formation pour les autorités nationales et les collectivités locales dans le domaine de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afghanistan, plus particulièrement axée sur l'élaboration de listes indicatives et sur la formulation de propositions d'inscription de biens potentiels du patrimoine mondial	42,860	42,860		X	2002
30	Culturel	Asie – Pacifique	Chine	A jour	Congrès virtuel sur la gestion du patrimoine mondial pour l'Asie et le Pacifique pour un tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial	32,300	12,300		X	2002
33	Culturel	Asie – Pacifique	Turkménistan	US\$ 218 dus pour 2001 et 2002	Renforcement des capacités du Département pour la protection et la restauration des monuments du Turkménistan dans le domaine de la conservation du site de l'Ancienne Merv, classé patrimoine mondial	68,814	38,814		X	2003
35	Culturel	Asie – Pacifique	Ouzbékistan	US\$ 36,643 dus depuis 2000	Restauration de la medersa « Rachid » sur le site du patrimoine mondial de Boukhara et création d'un centre de formation international pour la conservation du patrimoine architectural	53,960	53,960		X	2003
SOUS-TOTAL : FORMATION						337,004	257,004		6	

Tableau de synthèse des demandes d'assistance internationale reçues pour financement possible en 2002 et 2003

N° de page si inclus dans ce document	Type de patrimoine	Région	Etat partie demandeur	Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial	Titre de l'activité	Montant (US \$)		Autorité compétente pour la prise de décision et année budgétaire		
						Demandé	Recommandé	Bureau	Comité	Président
ASSISTANCE D'URGENCE										
14	Culturel	Asie - Pacifique	Laos	US\$ 54 dus pour 2001 et 2002	Inventorier la plaine des Jarres, site figurant sur la liste indicative du Laos	60,000	60,000	X 2003		
16	Culturel	Europe & Amérique du Nord	Géorgie	A jour	Elaboration d'un plan de réhabilitation d'urgence pour le quartier historique de Tbilissi à la suite du tremblement de terre du 25 avril 2002	75,000	50,000 en 2002 et 25,000 en 2003	X 2002 et 2003		
43	Culturel	Amérique latine et Caraïbes	Chili	A jour	Les églises de Chiloé	50,000	50,000			X 2002
44	Culturel	Amérique latine et Caraïbes	Pérou	A jour	Le site archéologique de Chavín	26,800	26,800			X 2002
SOUS TOTAL : URGENCE						211,800	211,800	2		2

PARTIE I

DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

POUR DECISION DU BUREAU

POUR DÉCISION DU BUREAU
Demande numéro 1 d'assistance préparatoire

Type de patrimoine CULTUREL **Région** AFRIQUE **Etat Partie** NIGER

Etat des contributions au Fonds du Patrimoine mondial : à jour

Titre de l'activité : Préparation du dossier de candidature de la Cité d'Agadez

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial à ce site : FF 50,000 (US\$ 6,700) par l'intermédiaire de la Convention France - UNESCO , en 2001, pour entreprendre une étude préliminaire d'Agadez.

Antécédents : cette demande suit les recommandations d'une réunion de stratégie globale tenue à Niamey (Niger) en septembre 1999, ainsi que d'une stratégie d'application du programme régional "Africa 2009" qui reconnaît l'importance de la préparation d'un dossier de candidature pour la Cité d'Agadez. Une étude préliminaire de cette ville a été entreprise par CRATerre-EAG dans le cadre de la Convention France - UNESCO. Un accord de soutien financier a été passé entre le Department of Heritage and National Museums nigérien et le gouvernement français pour la restauration de la Mosquée et du Palais du Sultan, monuments qui font partie de la cité d'Agadez.

Objectifs :

1. Elaborer des mécanismes administratifs et des outils de gestion pour la conservation de la cité d'Agadez ;
2. Etablir une législation adéquate, un règlement d'urbanisme et définir la zone principale et les zones tampon du site ;
3. Constituer le dossier complet de candidature pour inscription de la cité d'Agadez sur la Liste du patrimoine mondial.

Plan du Projet :

1. Juillet - décembre 2002 : Préparation du plan de travail et achèvement des études précédentes ;
2. Janvier 2003 : Commencement de l'activité, y compris une mission d'un expert international au Niger en coopération avec l'ambassade de France au Niger et lancement de consultations avec les autorités locales concernées ;
3. Juin 2003 : Consultations entre les autorités et le public concerné et compilation du premier rapport fondé sur les constatations de la mission initiale ;
4. Septembre - octobre 2003 : Consultations avec les autorités locales et nationales au cours d'une mission sur le site ;
5. Novembre 2003 : Compilation, harmonisation et analyse des données recueillies ;
6. Décembre 2003 : Achèvement d'un plan de gestion ;
7. Janvier 2004 : Présentation du second rapport sur les activités entreprises et du projet de dossier de candidature aux divers partenaires et bénéficiaires ;
8. Janvier - février 2004 : Finalisation et adoption officielle du dossier de proposition d'inscription, et soumission du dossier à l'UNESCO au plus tard le 1^{er} février 2004.

Résultat escompté :

Un dossier de proposition d'inscription complet et un plan de gestion pour la cité d'Agadez.

		US\$
Budget total de l'activité :		42,500
Contribution du personnel du " Department of Heritage and Museums " : (en nature)		8,000
Contribution d'autres organisations nationales (en nature) : Services d'urbanisme, services de la mairie d'Agadez, Sultanat d'Agadez, Department for Tourism, ONG locales		4,500
Montant demandé au Fonds :		30,000
1. Trois missions d'une semaine par 3 consultants nationaux		9,820
Déplacements locaux (AR Niamey –Agadez) 3 x 3 consultants x US\$ 400	3,600	
Per diem à Agadez (25 jours x US\$ 30 x 3 consultants)	2,250	
Honoraires (25 jours x US\$ 45/jour x 3 consultants)	3,370	
Frais de communication	200	
Frais divers (papeterie, rapports, taxes d'aéroport)	400	
2. Trois missions de deux semaines d'un consultant international		17,480

Voyage international (AR Europe/Niger): 3x US\$ 1200	3,600	
Per diem à Niamey (10 jours x US\$ 69)	690	
Per diem à Agadez (40 jours x US\$ 61)	2,440	
Honoraires (55 jours x US\$ 190)	10,450	
Frais de communication	200	
Frais divers (papeterie, rapport)	100	
3. Equipement		2,700
Achat d'un ordinateur (portable)	1,600	
Achat d'une imprimante portable	300	
Accessoires divers	300	
Achat d'équipement photographique	500	

Commentaires des organes consultatifs : La demande originale transmise à l'ICOMOS était d'un montant de US\$36,300 sans ventilation budgétaire précise. L'ICOMOS approuve l'ensemble du projet. La requête est bien formulée, logique dans son déroulement et ses actions. Toutefois, si l'ICOMOS est en principe favorable à cette requête, issue de la réunion de stratégie globale tenue à Niamey en septembre 1999, il lui est difficile de présenter une recommandation plus définitive en l'absence d'une ventilation budgétaire plus précise. Le nouveau budget détaillé, d'un montant de US\$ 30,000, a été transmis à l'ICOMOS le 13 juin 2002.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial soutient cette activité, car le Niger ne possède aucun site inscrit sur la liste du Patrimoine mondial. Cette activité se situe parmi les priorités identifiées dans le cadre de la stratégie globale pour l'Afrique et les activités recommandées à la suite de l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Afrique.

Action du Bureau : Le Bureau pourra souhaiter approuver un montant de US\$ 30,000 pour financement en 2003, sous réserve que l'ICOMOS approuve le nouveau budget détaillé.
--

POUR DECISION DU BUREAU
Demande numéro 2 d'assistance préparatoire

Type de patrimoine CULTUREL **Région** ETATS ARABE **Etat partie** BAHREIN

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Tous réglés

Titre de l'activité : Assistance préparatoire pour Qal'at al-Bahrain, site figurant sur la liste indicative

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune

Antécédents : Le Fort de Bahreïn est l'un des monuments les plus anciens de Bahreïn et figure comme site prioritaire sur la liste indicative de l'Etat partie. A ce jour, Bahreïn n'a aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Restaurer le Fort sans lui faire perdre ses caractéristiques d'origine est un travail monumental qui pose d'énormes défis sur le plan architectural.

Objectifs :

1. Recueillir des données qualitatives et quantitatives authentiques sur les fouilles et la restauration du Fort de Bahreïn afin de compléter et d'harmoniser les informations existantes
2. Recenser les biens du patrimoine culturel qui entourent le Fort de Bahreïn pour les proposer comme monuments de la zone tampon
3. Rédiger et soumettre à l'UNESCO le dossier de proposition d'inscription du Fort de Bahreïn sur la Liste du patrimoine mondial.

Plan du projet :

Phase I (3 semaines): Le ministère de l'Information préparera, compilera et harmonisera les données archéologiques et géographiques pour réexaminer les valeurs de patrimoine du Fort de Bahreïn et des biens du patrimoine culturel qui l'entourent, en faisant appel à des archéologues, des historiens et des géographes externes.

Phase II (1 semaine): Identification de la zone principale et de la zone tampon pour les sites archéologiques suggérés et les sites environnants.

Phase III (2 semaines): Finalisation, adoption officielle et soumission à l'UNESCO du dossier complet de proposition d'inscription du Fort de Bahreïn.

Résultats escomptés :

Finalisation et soumission officielle à l'UNESCO du dossier complet de proposition d'inscription du Fort de Bahreïn.

		US\$
Budget total de l'activité :		30 000
Apport national ou autre		Néant
Montant demandé au Fonds :		30 000
• Trois experts internationaux (chacun pour une mission de trois semaine)	15 000	
• Assistance d'experts locaux	5 000	
• Services annexes (photos, photocopies, ordinateur)	5 000	
• Préparation du dossier de proposition d'inscription	5 000	

Commentaires des organes consultatifs : Le Qal'at al Bahrain est reconnu comme ayant une grande importance archéologique et historique et mérite de faire l'objet d'une demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Mais il est abondamment étudié dans la littérature archéologique et l'ICOMOS pense qu'il ne nécessite pas trois experts internationaux respectivement dans le domaine de l'archéologie, de l'histoire et de la géographie. Les recherches et le travail de terrain dans ces trois disciplines se recoupent de façon substantielle dans ces régions. Il est en outre proposé que des experts locaux soient choisis en complément des deux experts que l'ICOMOS considère comme compétents.

L'ICOMOS recommande que la demande soit approuvée pour un montant ramené à US\$ 25 000.

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat est d'accord avec la recommandation de l'ICOMOS. Il recommande que la demande soit approuvée pour un montant ramené à 26 500 dollars, avec la répartition suivante du budget :

1. Mission de deux experts internationaux :	
Honoraires (US\$ 4.908 par mois x 2)	US\$ 9.816
Per diem pour 21 jours (215 dollars x 21 jours x 2)	US\$ 9.030
Voyages internationaux (900 dollars x 2)	US\$ 1.800
2. Services d'experts nationaux :	
Honoraires (3 semaines de travail) US\$ 809 par semaine x 2 experts	US\$ 4.854
3. Préparation du dossier de proposition d'inscription :	
Services annexes (cartes, photos, diapositives)	US\$ 500
Frais d'impression & de reproduction du dossier de proposition d'inscription	US\$ 500
TOTAL :	US\$ 26.500

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver cette demande pour un montant de US\$ 26 500 pour financement en 2003.</p>

POUR DECISION DU BUREAU
Demande numéro 3 d'assistance préparatoire

Type de patrimoine CULTUREL **Région** ASIE – PACIFIQUE **Etat partie** TURKMENISTAN

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 109 dus en 2001 et US\$ 109 dus en 2002

Titre de l'activité : Préparation du dossier de proposition d'inscription de Kunya Urgench, site figurant sur la liste indicative de l'Etat partie.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune

Contexte : Kunya Urgench est composé d'édifices particulièrement beaux, tels que le minaret Kutluk Timur (1011), le plus haut d'Asie centrale, et le magnifique mausolée de Tyurabek-khanym (1370). Quinze autres édifices historiques majeurs subsistent dans la réserve archéologique de 640 ha qui correspond à la cité antique. Le site comprend également les vestiges de quatre forts dont le plus ancien remonte au IV^e siècle avant J.-C.

Objectifs : Préparation d'un dossier de proposition d'inscription de Kunya Urgench sur la Liste du patrimoine mondial.

Plan du projet : Il faudrait que l'activité démarre à l'automne 2002, afin que le dossier puisse être terminé et soumis à l'UNESCO au plus tard le 1^{er} février 2004.

Phase Ia : mois 1-6 : Recherches préliminaires et compilation d'informations, plus particulièrement axées sur la localisation géographique exacte et l'identification de la zone principale et de la zone tampon, la détermination de l'importance, l'histoire de la conservation, le statut légal, mais aussi l'identification des parties prenantes nationales et locales, fonctionnaires ou particuliers, en vue de l'élaboration d'un plan de gestion.

Phase Ib : mois 3-4 : Première mission d'un expert international pour aider les autorités nationales d'une part à préparer un plan de gestion en organisant une réunion des parties prenantes et d'autre part à rédiger l'avant-projet de dossier de proposition d'inscription.

Phase II : mois 7-12 : Détermination de la zone principale et de la zone tampon et mise en place d'une législation appropriée pour protéger les zones qu'il est proposé d'inscrire au patrimoine mondial. Finalisation du projet de plan de gestion.

Phase IIIa : mois 11-12 : Adoption du plan de gestion.

Phase IIIb : mois 12-14 : Seconde mission d'un expert international pour aider les autorités à commencer la mise en oeuvre du plan de gestion et à finaliser le dossier de proposition d'inscription.

Phase IV : mois 14-18 : Achèvement et soumission du dossier de proposition d'inscription au Centre du patrimoine mondial.

Résultats escomptés :

1. Soumission d'un dossier complet de proposition d'inscription
2. Mise en oeuvre des recommandations de la réunion sur la Stratégie globale en Asie centrale (mai 2000)
3. Mise en oeuvre du Programme pour l'Architecture en terre en Asie Centrale (2002-2012)

		US\$
Budget total de l'activité :		
Contribution du ministère de la Culture, Gouvernement turkmène		En nature
Temps et salaire du personnel affecté par les pouvoirs publics à la coordination des missions des experts internationaux et à la préparation du dossier de proposition d'inscription (18 mois de travail). Communications, frais divers		
Montant demandé au Fonds :		30 000
1. Deux missions d'experts internationaux		14 852
Voyage international (aller-retour Europe-Turkménistan) x 2	2 000	
Voyage intérieur (aller-retour Ashgabad-Dashovz) x 2	200	
Location d'une voiture x 2	500	
Per diem à Ashgabad (115 dollars x 2 jours) x 2	460	

Per diem à Kunya Urgench (62 dollars x 8 jours) x 2	992	
Honoraires (incluent les missions et les rapports, somme forfaitaire pour 4 semaines de travail, temps plein/partiel x 2)	8 500	
Communications, frais divers x 2	200	
Traducteur anglais-russe (100 dollars x 10 jours) x 2	2 000	
2. Aide aux autorités nationales		15 148
Services d'un expert national pour définir la zone principale et la zone tampon, effectuer le travail de terrain en vue de la préparation d'un plan de gestion et de conservation	5 000	
Services d'un expert national pour préparer le texte, les informations cartographiques, les photos, les diapositives, la bibliographie, l'étude comparative	5 000	
Traduction (russe-anglais)	1 000	
Reproduction du dossier de proposition d'inscription en 3 exemplaires et transmission au Centre du patrimoine mondial	2 000	
Communications, frais divers	2 148	

Commentaires des organes consultatifs : Etant donné l'emplacement du site et le manque de personnel local expérimenté, ICOMOS estime ce projet difficile. Il devra inclure l'identification de la zone exacte qui fera objet de la nomination, l'étude et l'inventaire, ainsi que la préparation d'un dossier de proposition d'inscription qui constituera la composante initiale. Cependant, il est essentiel d'établir un plan de gestion adéquate qui sera approuvé officiellement et mis en œuvre avant la soumission du dossier de proposition d'inscription pour évaluation. Le calendrier proposé devrait laisser assez de temps pour l'évolution et la mise en œuvre de ce projet. Les services d'un expert international sont essentiels. ICOMOS présume que ICOMOS et ICCROM devront être consultés dans la sélection de cet expert, qui devra être choisi avec grand soin. Selon ICOMOS, le budget est raisonnable, bien qu'il soit nécessaire d'examiner le progrès du projet et de considérer des fonds supplémentaires potentiels avant la réunion du comité du patrimoine mondial en 2003.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette activité dans la mesure où le Turkménistan n'a qu'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et où l'activité proposée servira d'exemple de mise en œuvre des recommandations de la réunion sur la Stratégie globale en Asie centrale (mai 2000) et du Programme pour l'Architecture en terre en Asie Centrale 2002-2012.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver cette demande pour **US\$ 30 000** pour financement en 2003, sous réserve que l'Etat partie paye sa contribution pour 2001 et 2002.

POUR DÉCISION DU BUREAU
Demande numéro 4 de coopération technique -

Type de patrimoine : NATUREL **Région:** AFRIQUE **Etat Partie:** GUINÉE

Etat des contributions au Fonds du Patrimoine mondial : à jour

Titre de l'activité : Projet de conservation de la biodiversité pour le Mont Nimba, site du Patrimoine mondial en péril.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	1982 – 2000	US\$ 44,097	Soutien technique pour le Mont Nimba
Assistance à la formation	1981 - 1983	US\$ 90,561	Assistance de formation pour le Mont Nimba
Coopération technique	1981-2001	US\$ 219,767	Coopération technique pour le Mont Nimba
Assistance d'urgence	1993	US\$ 30,000	Programme de gestion pour le Mont Nimba
Assistance promotionnelle	2000	US\$ 10,000	Séminaire de formation et de renforcement de prise de conscience pour le Mont Nimba
TOTAL		US\$394,425	

Antécédents : Classée site du patrimoine mondial en péril en décembre 1992, la Réserve naturelle du Mont Nimba Nature Reserve est toujours soumise à de graves dangers. L'une des principales menaces provient de l'arrivée massive de réfugiés qui entreprennent des activités agricoles à l'intérieur du périmètre du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, ce qui a un impact négatif sur l'intégrité du site. L'Etat Partie n'est pas en mesure d'empêcher la dégradation de la Réserve naturelle du Mont Nimba de manière appropriée et demande une assistance internationale pour renforcer la protection de la biodiversité unique de ce site.

L'activité, "Conservation de la biodiversité du Mont Nimba par une gestion participative intégrée ", a été définie et a fait l'objet de demandes de financement à plusieurs donateurs potentiels. La phase de préparation du projet, pour la formulation du projet final, a été financée par le GEF et a confirmé les pressions anthropiques que subit le site et les risques qu'elles entraînent pour sa conservation. Bien que cette activité préparatoire soit presque achevée, on prévoit un délai minimum d'un an avant l'approbation finale du projet. L'objectif de ce projet est d'aider l'Etat Partie à surveiller de près la pression démographique qui s'exerce sur le site en attendant l'approbation du projet final, évalué à un montant de US\$ 10 million sur 10 ans fournis par le GEF et US\$ 1,5 millions sur 3 ans fournis par l'UNDP.

Objectifs :

1. Limiter l'expansion des activités agricoles ;
2. Renforcer la prise de conscience de la communauté locale et la faire participer à la réhabilitation et à la conservation des zones du Patrimoine ;
3. Faire appliquer les réglementations existantes pour mettre fin aux empiétements et aux utilisations des terres illicites, de manière équitable et humaine, suivant les termes des législations nationales et régionales ;
4. Former les agriculteurs à la production alimentaire selon des méthodes modernes, à haut rendement, en dehors des zones protégées ;
5. Evaluer la faune et la flore des zones dégradées, surtout dans la partie constituant l'habitat de l'hippopotame nain.

Plan du projet : Le projet sera mis en œuvre dès la mise à disposition des fonds, sur une période de 7 mois, selon le plan de travail suivant :

1. Recrutement d'un expert international ;
2. Rencontre avec les autorités nationales impliquées dans la gestion du site du patrimoine mondial et préparation de la visite sur le terrain ;
3. Travail préliminaire à partir des images satellite ;
4. Mission sur le terrain (35 jours) ;
5. Recrutement de 6 experts nationaux et d'un coordinateur technique du projet ;
6. Installation de l'équipement nécessaire pour la réalisation du projet (réseau de stations météorologiques et hydrologiques, etc.).

Résultats escomptés :

1. Contrôle des pressions démographiques sur le site du patrimoine mondial et sa zone tampon en attendant le projet GEF complet ;
2. Application des réglementations existantes pour mettre fin aux empiétements et aux utilisations des terres illicites.

		US\$
Budget total de l'activité :		33,200
Contribution de l'Etat Partie en nature :		3,200
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rémunération du personnel permanent 2. Lieu de travail du personnel 3. Véhicules 		
Montant demandé au Fonds :		30,000
1. Personnel		21,722
1.1 Expert international		
Voyage AR Guinée – Conakry	1,000	
Per diem à Conakry (21 jours x US\$ 66)	1,386	
Per diem au Mt Nimba (30 jours x US\$ 38)	1,140	
Honoraires (US\$ 3,499/mois x 2)	6,998	
1.2 Experts nationaux		
Coordinateur national (US\$500/mois x 7)	3,500	
6 Enquêteurs/ techniciens (US\$155/mois x 7)	6,510	
6 Guides forestiers locaux (US\$ 33/mois x 6)	1,188	
2. Missions sur le terrain		1,500
Nimba-Danané-Abidjan (location de voiture pour les experts international et nationaux, les techniciens et les guides)	1,500	
3. Equipement		2,500
Equipement de camping	1,500	
2 GPS	1,000	
4. Divers		4,278
Carburant (véhicules de liaison)	2,278	
5. Entretien et réparations des véhicules	2,000	

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial soutient cette activité.

Commentaires des organismes conseil : L'UICN soutient la requête d'assistance pour ce site maintenu depuis 10 ans sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En attendant l'approbation finale du projet GEF, il importe d'empêcher toute dégradation ultérieure des valeurs de patrimoine naturel et des ressources du site. L'UICN est heureuse de voir l'accent mis sur l'implication des populations locales dans le processus de réhabilitation et leur formation à d'autres formes de culture et d'emploi.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourra souhaiter approuver cette requête de US\$ 30,000 pour financement en 2003.</p>

POUR DECISION DU BUREAU
Demande numéro 5 d'assistance d'urgence

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ASIE-PACIFIQUE **Etat partie :** LAOS

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 27 dus pour 2001 et US\$ 27 dus pour 2002

Titre de l'activité : Assistance d'urgence pour inventorier la plaine des Jarres, site figurant sur la liste indicative du Laos

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	1999	US\$ 15 000	Préparation du dossier de proposition d'inscription du site mégalithique de la plaine des Jarres
-------------------------	------	-------------	--

Antécédents : Site protohistorique (âge de fer) le plus important de l'Asie du Sud-Est, la plaine des Jarres figure sur la liste indicative du Laos. Elle bénéficie actuellement d'une aide au titre de l'Assistance préparatoire pour établir les cartes et préparer la documentation indispensable à la constitution du dossier de proposition d'inscription. Le travail de documentation et de cartographie du site a attiré l'attention de la population locale sur l'importance de la plaine des Jarres et sur la possibilité que le site recèle des objets archéologiques de valeur. Or, cette sensibilisation accrue a des effets négatifs qui prennent la forme de fouilles illégales et d'actes de vandalisme qui portent atteinte aux dépôts archéologiques et aux valeurs de patrimoine du bien. Des jarres risquent d'être prochainement volées, si aucune mesure de prévention n'est prise.

Objectifs : Il est impératif de mettre en œuvre de toute urgence un programme d'état des lieux pour sauvegarder les jarres qui sont éparpillées sur le vaste plateau. Le seul système susceptible d'avoir des effets positifs et durables dans le contexte laotien rural est la mise en place d'une patrouille locale de villageois chargés de protéger le site. Dans le cadre du travail en cours pour préparer le dossier de proposition d'inscription, chaque village a créé une petite « cellule de protection du patrimoine » composée du chef du village et de villageois intéressés par l'histoire locale et sa protection. En règle générale, les villageois pensent que la plaine des Jarres est un ancien cimetière où reposent leurs ancêtres. C'est pourquoi, bien que le site n'ait pas été utilisé comme cimetière depuis des siècles, il reste une conscience de l'importance du site et un sentiment général commun de responsabilité à l'égard de la protection des jarres.

Résultats escomptés : Les autorités laotiennes, et plus particulièrement les collectivités territoriales de la province de Xieng Khuang, sont en train de recueillir et d'enregistrer des données pour préparer les documents du dossier de proposition d'inscription au patrimoine mondial. Mais la préparation de ce dossier ne prévoit pas d'inventaire exhaustif des jarres. C'est pourquoi la présente demande a pour objet de collecter de nouvelles données pour établir un inventaire complet des jarres en terre. Cet inventaire sera utilisé pour communiquer des informations aux populations locales, afin de les sensibiliser davantage aux valeurs de patrimoine du bien et à l'importance de sa conservation.

		US\$
Budget total de l'activité :		60 000
Apport national ou autre :		En nature
Montant demandé au Fonds :		60 000
1. Trois motos pour patrouiller sur le large plateau afin de lutter contre les activités illégales et d'inventorier toutes les jarres		15 000
2. Système de liaison radio par talkies-walkies		10 000
3. Réalisation d'une base de données SIG d'objets		20 000
Consultant international (honoraires 4 000 dollars/mois x 3)	12 000	
Frais locaux (quatre assistants à 2 000 dollars/personne)	8 000	
4. Caméra numérique pour l'inventaire		1 000
5. Matériel informatique, y compris un scanner		4 000
6. Séminaires de sensibilisation pour les villages concernés		3 000
7. Surveillance villageoise mobile (uniformes, brochures de formation)		2 000
8. Pose de clôtures		5 000

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a fait remarquer que si la somme demandée est considérable, le problème est grave et exige à la fois une intervention urgente et des ressources

importantes. La situation financière et économique de l'Etat partie étant très sérieuse, les mesures nécessaires ne pourront être prises qu'avec une aide financière internationale. C'est pourquoi l'ICOMOS apporte un soutien total à cette demande.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette demande, car l'activité proposée renforcera la conservation d'un bien inscrit sur la Liste indicative de l'un des pays les moins développés, encore en proie aux difficultés de l'après-guerre (reconstruction). De plus, le dossier de proposition d'inscription de la plaine des Jarres sur la Liste du patrimoine mondial étant en cours de préparation, les mesures de protection prévues par la présente activité aideront les autorités à sauvegarder les valeurs potentielles de patrimoine mondial du site. L'équipement demandé devra être acheté via l'Unité des achats de l'UNESCO.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver la somme de US\$ 60 000 pour financement en 2003.</p>
--

POUR DECISION DU BUREAU
Demande numéro 6 d'assistance d'urgence

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** EUROPE **Etat partie :** GEORGIE

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Tous réglés

Titre de l'activité : Elaboration d'un plan de réhabilitation d'urgence pour le quartier historique de Tbilissi à la suite du tremblement de terre du 25 avril 2002

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	1999	US\$ 10 000	Préparation du dossier de proposition d'inscription pour le quartier historique de Tbilissi
-------------------------	------	-------------	---

Antécédents : A sa 25^e session extraordinaire de décembre 2001, le Bureau a décidé de différer l'examen de la proposition d'inscription du quartier historique de Tbilissi en attendant que soient adoptés un cadre juridique approprié, des structures de gestion et des directives pour la réhabilitation et la restauration de la zone. Le 25 avril 2002, un tremblement de terre de grande amplitude a causé d'importants dégâts au bien proposé pour inscription.

Objectifs : Cette demande d'assistance d'urgence est destinée à financer l'envoi d'une mission sur place pour évaluer les dégâts causés par le tremblement de terre et élaborer un plan de restauration. Les fonds seront en outre utilisés pour mettre en pratique les recommandations du Bureau du Comité du patrimoine mondial, à savoir l'adoption d'un cadre juridique approprié, de structures de gestion et de directives pour la réhabilitation et la restauration à long terme de la zone proposée pour inscription.

Résultats escomptés :

1. Réhabilitation et restauration du quartier historique ravagé par le tremblement de terre d'avril 2002.
2. Mise en œuvre des recommandations du Bureau que soit complété le dossier de proposition d'inscription en vue d'inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Budget total de l'activité :	US\$ 75,000
Apport du ministre de la Culture, Gouvernement de Géorgie	En nature
Montant demandé au Fonds :	US\$ 75,000
Répartition du budget : Non disponible au moment de la préparation du document	

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a appris le 10 mai 2002 que le tremblement de terre avait eu lieu et que la Géorgie ferait une demande officielle d'assistance d'urgence.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette demande sous réserve de la réception et de l'approbation de la répartition du budget.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver cette demande de **US\$ 75,000**, sous réserve que le Comité ajuste le budget 2002-2003, attribuant US\$ 50,000 en 2002 et US\$ 25,000 en 2003, et que les organes consultatifs reçoivent et approuvent un budget détaillé.

PARTIE II

DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

POUR DECISION DU COMITE

POUR DECISION DU COMITE
Demande numéro 7 de coopération technique

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** AFRIQUE **Etat partie :** CAP VERT

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 1,602 dus depuis 1994

Titre de l'activité : Programme national pour la culture et le patrimoine – Réalisation d'un inventaire des biens du patrimoine du Cap Vert

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune

Antécédents : Dans le cadre de l'Année internationale pour le patrimoine culturel décrétée par les Nations Unies, le Cap Vert a décidé d'organiser, par l'intermédiaire de son Institut national pour l'étude et la promotion du patrimoine culturel, l'inventaire de son patrimoine culturel. Avec cette activité, il espère concilier le développement et la lutte contre la pauvreté avec la conservation et l'utilisation durable du patrimoine culturel.

Cette activité devrait être cofinancée par le PNUD dans le cadre de l'initiative de Développement de programmes et politiques de soutien (SPPD) qui pourrait accorder US\$ 50 000 pour la lutte contre la pauvreté et les actions en faveur du développement et du patrimoine immatériel.

Objectifs :

1. Dresser un inventaire du patrimoine culturel du Cap Vert et identifier les sites du patrimoine mondial potentiels.
2. Définir et analyser les problèmes susceptibles de limiter la promotion des arts et de la culture en tant que moyens pour faire reculer la pauvreté.
3. Proposer des stratégies pour mettre en œuvre les Programmes nationaux pour la préservation du patrimoine culturel du ministère de la Culture.
4. Mettre en place des réseaux de communication et d'échange pour promouvoir le patrimoine culturel.
5. Promouvoir et/ou créer des activités socio-économiques visant à promouvoir l'art, la culture et les traditions populaires, ainsi que leur rôle dans le processus de développement.
6. Promouvoir la conservation du patrimoine culturel matériel.

Plan du projet : (6 mois)

Mois 1-2 : Réunion d'information avec l'équipe chargée de la mise en œuvre de l'activité pour définir un plan de travail détaillé ; analyse de la politique pratiquée en matière de patrimoine culturel ; préparation d'un formulaire d'inventaire standard.

Mois 2-4 : Missions sur place.

Mois 4-5 : Compilation, analyse et harmonisation des données recueillies ; bilan de la première phase de mise en œuvre du Programme national pour la préservation du patrimoine culturel dans le cadre d'un atelier de pré-validation.

Mois 5-6 : Présentation de la seconde phase du Programme national à divers partenaires et bénéficiaires à l'occasion d'une réunion des parties prenantes.

Mois 6 : Finalisation et adoption officielle du rapport final sur les activités d'inventaire et les actions de suivi.

Résultats escomptés :

1. Inventaire exhaustif du patrimoine culturel du Cap Vert
2. Identification des biens susceptibles d'être classés patrimoine mondial
3. Etablissement de la liste, identification technique et état de conservation des sites et monuments
4. Réajustement du cadre institutionnel et juridique.

	US\$	
Budget total de l'activité :	125 000	
Apport d'autres partenaires (PNUD dans le cadre du programme SPPD) :	50 000	
Apport de l'UNESCO (en nature) : (missions préliminaires, préparation et négociations avec le PNUD et les autorités nationales)	40 000	
Montant demandé au Fonds :	35 000	
1. Frais de mission de 4 experts internationaux	23 700	
Voyage international (A-R Europe/Amérique-Cap Vert) US\$ 1 200 x 4	4 800	
Per diem pour 2 semaines (US\$ 90 x 14 jours x 4)	5 040	
Honoraires pour 2 semaines US\$ 2 215 x 4	8 860	

Voyage national (déplacements entre plus de 40 îles - location de bateaux)	2 000	
Etude de terrain (GPS, cartes, développement de photos et diapositives)	3 000	
2. Honoraires pour 2 experts nationaux		6 000
Un expert national en gestion du patrimoine (US\$ 100 x 30 jours)	3 000	
Un historien national de l'art (US\$ 100 x 30 jours)	3 000	
3. Divers		5 300
Impression et diffusion du rapport final	2 000	
Achats de matériel : ordinateur, imprimante, fournitures de bureau (à cofinancer par le PNUD)	3 000	
Frais de communication	300	

Commentaires des organes consultatifs : Bien que cette demande concerne exclusivement le patrimoine culturel et bien que l'UICN ne soit pas l'organe compétent pour la culture, cette dernière reconnaît que le patrimoine culturel africain est nettement sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial et apporte par conséquent son soutien à cette initiative. Mais dans sa présentation actuelle, la demande ne donne pas d'informations sur la durée du programme et le délai de réalisation de l'activité. On ne sait pas très bien, d'après la liste des participants indiquée dans le budget, s'il y aura du personnel du Centre du patrimoine mondial et de l'ICOMOS parmi les experts internationaux invités. Ce serait naturellement souhaitable pour l'organisation d'une brève session de formation au début de l'activité, ainsi que pour les questions de politique. Il est suggéré que ces points soient clarifiés par l'Etat partie avant présentation de la demande au Comité.

Commentaires de l'ICOMOS : Le Secrétariat fait remarquer que « le Cap Vert n'a pas de site sur la Liste du patrimoine mondial. » C'est, bien évidemment, exact, mais ICOMOS rappelle qu'une proposition d'inscription soumise en 1992 par l'Etat partie a été rejetée par le Comité sur recommandation de l'ICOMOS. Or, si la proposition était mal formulée, elle aurait pu connaître un meilleur sort si l'Etat partie avait bénéficié d'une assistance préparatoire. A l'époque, il n'y avait pratiquement pas de mécanisme en place pour la protection, la conservation et la gestion des différents sites de la proposition d'inscription.

Les aspects de la présente demande qui concernent spécifiquement des propositions d'inscription de sites potentiels du patrimoine mondial portent sur l'identification et l'inventaire du patrimoine culturel et sur les stratégies de mise en œuvre d'un programme national de préservation. Il est suggéré que la préparation d'une liste indicative soit ajoutée aux objectifs et aux résultats escomptés. Le projet est bien conçu et, compte tenu de l'ampleur de la tâche, le montant demandé est correct. Sa pertinence est considérable du fait qu'il entre dans le cadre des priorités définies par la Stratégie Globale pour l'Afrique. L'ICOMOS apporte par conséquent un soutien total à cette demande.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette activité dans la mesure où le Cap Vert n'a aucun site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Cette activité entre dans le cadre des priorités définies dans la Stratégie globale pour l'Afrique, ainsi que dans le plan d'action du processus de soumission de rapports périodiques pour l'Afrique.

Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter approuver cette demande d'un montant de US\$ 35 000 pour financement en 2003, sous réserve que l'Etat partie paye sa contribution de 1994 à 2002.

POUR DÉCISION DU COMITÉ
Demande numéro 8 de coopération technique

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ETATS ARABES **Etat Partie :** ALGÉRIE

Etat des contributions au Fonds du Patrimoine mondial : US\$ 15 dus pour 2001 et US\$ 2,559 dus pour 2002

Titre de l'activité : Elaboration d'un plan préliminaire de conservation et de développement de la Vallée du M'Zab.

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial à ce site :

Coopération Technique	2001	US\$ 25.000	Réhabilitation du système hydraulique traditionnel de la Vallée du M'Zab et organisation d'un atelier de formation.
-----------------------	------	-------------	---

Antécédents : En raison du développement économique, social et culturel de ces dernières décennies, ainsi que de la croissance démographique due au développement industriel de la région, le Ksour de la Vallée du M'Zab est soumis à de fortes pressions qui provoquent la dégradation de l'environnement naturel et la transformation de l'habitat urbain traditionnel.

En l'absence de tout projet d'urbanisme, les matériaux de construction utilisés aujourd'hui pour les maisons ne sont pas compatibles avec les constructions traditionnelles. La structure architecturale traditionnelle du Ksour subit également des dégradations importantes, souvent dues à l'abandon, au manque d'entretien régulier, aux transformations, démolitions et reconstructions effectuées avec des matériaux non appropriés.

Afin de préserver le caractère naturel et architectural qui a justifié l'inscription de la Vallée du M'Zab sur la Liste du patrimoine mondial, on demande en urgence un soutien technique spécialisé.

Objectifs :

1. Définir des directives pour la conservation et le développement du site.
2. Elaborer un règlement d'urbanisme pour mettre en œuvre ces directives.

Plan du projet :

1. Recueillir et analyser les documents existants.
2. Identifier et préparer directives et règlement.

Résultat escompté : Conservation et développement intégrés de la Vallée du M'Zab.

		US\$
Budget total de l'activité :		14,369
Contribution de partenaires nationaux ou autres :		1,895
Assistance technique et logistique fournie par le personnel de l'Office de Protection et de Promotion de la Vallée du M'Zab ; Mise à disposition de la documentation cartographique et photographique		
Montant demandé au Fonds :		12,474
1. Expert International		6,556
Honoraires : 3 semaines sur le site 3 x US\$ 1,133	3,399	
Voyage	700	
Per diem 21 jours x US\$ 117	2,457	
2. Rapport		3,266
Honoraires : 2 semaines pour le rapport x US\$ 1,133	2,266	
Coût d'impression	1,000	
3. Présentation		2,652
Honoraires : 1 semaine pour la présentation x US\$ 1,133	1,133	
Voyage	700	
Per diem, 7 jours x US\$ 117	819	

Commentaires des organes consultatifs : Bien que le projet global soit vaste, il s'agit d'une demande spécifique concernant les services d'un expert afin de préparer des directives qui permettront l'intégration de la conservation du patrimoine culturel dans le plan général de développement de la Vallée du M'Zab. ICOMOS appuie cette demande, mais recommande, pour tenir compte de toute augmentation future des coûts, que la contribution du Fonds du Patrimoine mondial soit portée à US\$ 35,000.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial recommande l'approbation d'un montant de US\$ 35,000 pour l'élaboration d'un plan préliminaire de conservation et de développement pour la Vallée du M'Zab, selon la ventilation budgétaire suivante :

1. Travaux préparatoires des experts nationaux	
Compilation de documents existants	US\$ 1,000
Elaboration d'une base de données documentaire	US\$ 2,000
Contribution aux honoraires des experts nationaux	US\$ 4,000
2. Mission préparatoire d'un expert international	
Voyage international (AR Paris-Alger)	US\$ 700
Honoraires (3 semaines x US\$ 1,133)	US\$ 3,399
Per diem (21 jours x US\$ 117)	US\$ 2,457
Déplacements (Alger, sites du Ksour, Vallée du M'Zab)	US\$ 1,500
Communications, reproductions, photos etc	US\$ 700
Frais divers (visa)	US\$ 400
3. Elaboration du projet	
Honoraires (3 semaines x US\$ 1,133)	US\$ 3,399
Frais de reproduction et de traduction	US\$ 1,400
Elaboration d'une base de données par les experts nationaux	US\$ 4,000
4. Organisation d'un séminaire de formation pour le personnel national sur la conservation des paysages culturels	
Voyage international (AR Paris-Alger)	US\$ 700
Honoraires (1 semaine x US\$ 1,133)	US\$ 1,133
Per diem (7 jours x US\$ 117)	US\$ 819
Compilation de la documentation	US\$ 1,393
Frais de participation du personnel national	US\$ 6,000
Total	US\$ 35,000

Action du Comité : Le Comité pourra souhaiter approuver cette requête de **US\$ 35,000** pour financement en 2003, sous réserve que l'Etat partie paye ses contributions pour 2001 et 2002, en demandant au Centre du patrimoine mondial de coordonner la réalisation de cette activité, en étroite coopération avec les autorités nationales concernées.

POUR DÉCISION DU COMITÉ
Demande numéro 9 de coopération technique

Type de patrimoine : NATUREL **Région :** AMÉRIQUE LATINE & CARAÏBES **Etat Partie :** COLOMBIE

Etat des contributions au Fonds du patrimoine mondial : à jour

Titre de l'activité : Préparation du plan de gestion pour le parc national Los Katios

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial à ce site : aucune

Antécédents : Le parc national Los Katios s'étend sur plus de 72,000 hectares dans le nord-ouest de la Colombie et se compose de collines, forêts et plaines humides. Actuellement, il n'existe aucun plan de gestion pour le site.

Objectifs : Préparation d'un plan de gestion.

Plan du projet :

1. Former le personnel du parc national Los Katios à l'élaboration d'un plan de gestion ;
2. Organiser des consultations entre les communautés et les institutions locales pour recueillir et échanger des informations afin de définir les meilleures approches pour l'élaboration du plan de gestion du parc ;
3. Effectuer une évaluation écologique du parc ;
4. Développer une infrastructure appropriée pour le parc (signalétique, sentiers) ;
5. Etablir des zones de protection après une analyse attentive des valeurs de patrimoine de chaque zone ;
6. Définir les priorités pour la conservation du parc au cours des 5 prochaines années.

Résultats escomptés :

1. Un plan de gestion du parc national Los Katios ;
2. Un personnel formé à la gestion et à l'administration du site du patrimoine mondial ;
3. La définition claire du partage des responsabilités entre la communauté locale et les institutions pour la planification et la gestion de la zone ;
4. L'évaluation de l'état de conservation du Parc et la mise en place de zones de gestion écologique ;
5. La mise en œuvre de méthodes d'investigation en accord avec les nécessités de gestion ;
6. L'élaboration de propositions pour une situation financière durable ;
7. Faciliter la capacité opérationnelle du parc ;
8. Le renforcement des sentiers et de la signalétique ;
9. L'identification des objectifs prioritaires de conservation.

Selon les prévisions, le projet devrait être réalisé sur deux ans. Une demande complémentaire de US\$ 43,000 devrait être présentée par l'Etat Partie en 2003 pour achever la préparation du plan de gestion. Au cours de la première année, à laquelle correspond la demande de financement actuellement présentée, l'accent sera mis sur les échanges d'information entre les groupes ethniques, les communautés agricoles, les institutions locales et les ONG. Le recueil d'information sur l'écologie du parc et la formation du personnel à la surveillance constitueront aussi une part importante des activités de la première année. Au cours de la seconde année, le personnel identifiera les zones écologiques du parc, définira une méthodologie de surveillance, coopérera avec d'autres parcs et analysera l'information pour achever le plan de gestion. Le personnel recevra aussi une formation à la gestion et à l'administration d'un site du patrimoine mondial.

	US\$
Budget total de l'activité :	120,000
Contribution de partenaires nationaux ou autres :	77,000
Ministère de l'Environnement (Système colombien des parcs nationaux)	
Montant demandé au Fonds :	43,000

1. Elaboration d'une signalétique patrimoine mondial pour le parc	2,609
2. Six ateliers pour l'échange d'expérience, la planification, la discussion et l'analyse (institutionnelle et communale) concernant l'utilisation et la gestion des territoires, la conservation de la zone et les méthodologies de travail	16,086
3. Formation du personnel à la surveillance de la diversité biologique	8,969
4. Evaluation écologique du Parc	11,000
5. Activités d'échange avec le Parc national Darien sur les expériences en gestion et participation communautaire	4,336

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN soutient la requête et recommande l'approbation de cette demande, tout en notant les points suivants :

- Le résultat escompté doit être le plan de gestion de ce site. Tous les objectifs mentionnés dans la demande sont des éléments clé du plan de gestion.
- Etant donné la période de deux ans proposée pour l'assistance technique, l'UICN recommande l'approbation pour la première année (US\$ 43,000). Ensuite, à partir de l'évaluation d'un rapport d'avancement sur la réalisation de la première phase, la seconde phase pourrait être passée en revue et approuvée en 2003 ou plus tard.

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat soutient la requête car l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion sont un élément clé du succès de la protection de ce site. Il a été demandé à l'Etat Partie de soumettre un budget détaillé pour les activités à réaliser.

<p>Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter envisager d'autres détails lors de sa 26^{ème} session et prendre une décision.</p>

POUR DECISION DU COMITE
Demande numéro 10 d'assistance au titre de la formation

Type de patrimoine : MIXTE **Région :** AFRIQUE **Etat partie:** AFRIQUE DU SUD

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 14 725 dus pour 2002

Titre de l'activité : Organisation de l'atelier régional « Patrimoine africain et développement durable »

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site : Aucune

Antédécents: Les sites africains du patrimoine mondial naturel comprennent des zones à la biodiversité extrêmement riche ayant une valeur universelle. Or, l'accroissement démographique et les gaspillages inhérents aux modes de gestion employés compromettent l'équilibre écologique dont dépend la vie présente, mais aussi celle des générations futures. La privatisation de terrains collectifs à l'intérieur et autour des sites, l'empiètement, la surexploitation de la faune et de la flore, et les activités agricoles incontrôlées ont porté atteinte aux sites et à leurs valeurs de patrimoine mondial.

Pour remédier à ces problèmes, le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ont proposé d'organiser en août 2002, en Afrique du Sud, un atelier sur « Le patrimoine africain et le développement durable » qui s'inscrira dans l'initiative de l'UNESCO pour préparer le Sommet mondial sur le développement durable. L'atelier sera également une contribution au Congrès mondial de l'UICN sur les parcs prévu courant 2003 à Durban, en Afrique du Sud, et servira à commémorer le 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, ainsi que l'Année internationale du patrimoine culturel (2002).

Objectifs : En soumettant cette demande, l'Etat partie souhaite organiser l'atelier avec les objectifs suivants :

1. faciliter à tous les niveaux l'action gouvernementale et le processus décisionnel en Afrique, afin de renforcer le dialogue et la coordination pour une meilleure gestion des sites du patrimoine mondial ;
2. permettre aux décideurs d'élaborer des stratégies de coopération pour la gestion des sites du patrimoine mondial et des réserves de biodiversité transnationales ;
3. étudier les instruments et mécanismes institutionnels de mise en œuvre des politiques qui ont des répercussions sur les sites du patrimoine mondial, ainsi que sur leur gestion ;
4. trouver les moyens de financer les sites du patrimoine mondial ;
5. étudier les stratégies permettant de développer les capacités régionales d'élaborer des politiques favorables à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et à la protection des sites du patrimoine mondial en Afrique.

Questions à discuter :

1. Intégrer dans les plans de développement les questions de contraintes exercées sur les populations et répondre à des besoins comme la distribution des terres, les exigences de main-d'œuvre, la formation, l'emploi, l'adoption des technologies, dans le cadre de politiques régissant la conservation et l'aménagement des zones protégées.
2. Impacts négatifs sur l'environnement et coûts à long terme d'usages incompatibles des terres, du développement incontrôlé et des activités agricoles.
3. Meilleure gestion des sites du patrimoine mondial par une meilleure coordination et communication entre les décideurs, les individus, les groupes sociaux et autres parties prenantes.

Plan du projet : L'atelier sur le patrimoine mondial réunira 32 décideurs et hauts fonctionnaires d'Etats parties africains chargés des affaires culturelles et des espaces naturels, ainsi que 3 consultants et 3 membres organisateurs du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Des organisations régionales participeront également: SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe), CAE (Communauté de l'Afrique de l'Est), CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), ATO (African Timber Organization), CILSS (Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel), IGGAD, Commission de développement des bassins hydrographiques du Niger, Commission pour le bassin hydrographique du lac Tchad, etc. La Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la Fondation nordique du patrimoine mondial, l'UICN, le WWF, l'ICOMOS et l'ICCROM seront également invités à assister à l'atelier.

Organisé par le ministère sud-africain de l'Environnement et du tourisme, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Fondation nordique du patrimoine mondial, l'UICN et l'ICOMOS,

l'atelier devrait être cofinancé par le Fonds du patrimoine mondial, le Fonds-en-dépôt UNESCO-Italie et la Fondation nordique du patrimoine mondial.

Jour 1 : ouverture et présentation des rapports techniques,

Jour 2 : poursuite des présentations,

Jour 3 : discussion, rédaction et adoption de recommandations et de conclusions,

Jour 4: excursion sur un site du patrimoine mondial d'Afrique du Sud.

Résultats escomptés :

1. Identification des problèmes qui font obstacle à une conservation et protection efficaces des sites du patrimoine mondial naturel en Afrique et leurs solutions;
2. Déclaration en faveur des sites du patrimoine mondial à soumettre au Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août - 4 septembre 2002) ;
3. Déclaration de principe des Etats parties au Congrès mondial sur les parcs naturels à Durban ;
4. Recommandations concernant les mesures de suivi à mettre en place pour améliorer l'action gouvernementale à l'égard des sites du patrimoine mondial naturel d'Afrique.

		US\$
Budget total de l'activité :		99 070
Apport d'autres partenaires et sources :		40 000
Fonds-en dépôt UNESCO-Italie :US\$ 20 000		
Fondation nordique du patrimoine mondial : US\$ 20 000		
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :		59 070
1. Personnel		10 500
3 experts internationaux (pour 1 semaine chacun : honoraires, frais de voyage, indemnités journalières, frais d'aéroport)		
2. Sous-traitance de l'organisation de l'atelier :		36 910
Contrat de sous-traitance avec le ministère de l'Environnement et du tourisme (DEAT) (Location de la salle de conférence, Achat/location du matériel nécessaire, Services de secrétariat, Visite d'étude, Réception de bienvenue, Honoraires pour les personnes-ressources nationales)	22 350	
Indemnités journalières pour 32 participants x US\$ 65/jour x 7 jours	14 560	
3. Frais de voyage des participants :		44 800
Voyage international des participants (classe économique) : 32 x US\$ 1 200	38 400	
Frais d'aéroport 32 x 120 dollars	3 840	
Dépenses imprévues engagées lors des escales, à rembourser sur présentation des justificatifs de voyage, autres dépenses diverses	2 560	
4. Divers :		6 860
Publication du rapport final	2 000	
Communications	4 860	

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS apporte son soutien à cette demande, ainsi que l'UICN qui considère que l'activité est opportune et importante, compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique par la communauté internationale et de la nécessité d'un soutien renforcé pour une meilleure gestion des sites africains du patrimoine mondial. L'UICN aimerait être étroitement associée à l'atelier et apporter sa contribution au contenu du programme, afin qu'il produise des résultats positifs et que des liens clairs soient établis avec le Congrès mondial sur les parcs naturels (WPC). En particulier, cet atelier a des liens évidents avec l'initiative du WPC pour les zones protégées africaines. L'UICN fait observer qu'il y aura beaucoup de réunions un peu avant le Sommet mondial sur le développement durable et qu'il est important d'identifier et d'inviter le plus tôt possible les personnes clés si l'on veut que cette manifestation ait un impact effectif et positif. Il a été demandé le 17 juin 2002 à l'ICCROM d'étudier cette demande.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette activité. Cependant, il a été demandé à l'Etat partie de fournir des informations supplémentaires concernant le budget.

Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter approuver cette demande pour un montant de **US\$ 59 070** pour financement en 2002, attribuant US\$ 20,000 du budget de coopération technique du patrimoine naturel et US\$ 39,070 du budget de formation de 2002 sous réserve que le Comité ajuste le budget 2002-2003 et qu'une répartition détaillée du budget soit soumise par l'Etat partie et approuvée par l'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM.

POUR DÉCISION DU COMITÉ
Demande numéro 11 d'assistance au titre de la formation

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ETATS ARABES **Etat Partie :** ALGÉRIE

Etat des contributions au Fonds du Patrimoine mondial : US\$ 15 dus pour 2001 et US\$ 21,559 pour 2002

Titre de l'activité : Création d'un centre de formation à la Casbah d'Alger

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	1992	US\$ 10,000	Plan de conservation de la Casbah
Assistance de formation	1996	US\$ 8,700	Formation d'architectes de la Casbah
Coopération technique	1996	US\$ 18,900	Casbah d'Alger

Antécédents : La Casbah d'Alger est une zone d'architecture urbaine traditionnelle, type Medina, qui occupe le centre de la ville d'Alger, sur plus de 54 hectares, avec plus de 900 bâtiments habités par 58,000 personnes. La ville a été fondée au 10^{ème} siècle sur les ruines d'une vieille cité romaine, bâtie à l'emplacement d'une cité phénicienne. Une politique de conservation est aujourd'hui mise en œuvre, et des travaux de réhabilitation sont entrepris. Quinze bâtiments sont en cours de rénovation, mais le site demeure en péril. Une mission du Centre du patrimoine mondial, en septembre 2001, a confirmé la poursuite du processus de dégradation de la structure urbaine historique, qui s'amplifie en particulier depuis vingt ans. Les travaux de rénovation et de réhabilitation de certaines constructions posent de grandes difficultés, aussi bien aux propriétaires des maisons qu'au personnel technique local concerné.

Objectifs : Création d'un centre de formation pour renforcer la capacité des autorités locales pour la réhabilitation de bâtiments historiques par des techniques appropriées et pour revitaliser l'artisanat traditionnel en matière de construction traditionnelle.

Plan du projet : Les personnes ressources seront des experts, tant nationaux qu'internationaux. Le programme (6-18 mois) vise à former environ soixante jeunes architectes, archéologues, techniciens, ingénieurs et formateurs dans les disciplines suivantes :

- (i) techniques de restauration
- (ii) gestion
- (iii) administration

Résultats escomptés : Restauration et réhabilitation de la Casbah d'Alger, établissement d'un centre de formation, et renforcement de la capacité locale de conservation et de gestion du site.

	US\$
Budget total de l'activité :	2 624,869
Contribution d'organisme national ou autre :	
Première année	1 741,226
Années suivantes	803,643
Montant demandé au Fonds du Patrimoine mondial :	80,000

Commentaires des organes consultatifs :

ICOMOS: Malgré les objectifs sains de ce projet, la ventilation budgétaire manque. La contribution de US\$ 80,000 demandée à la Convention doit être analysée par comparaison avec le coût global.

L'ICCROM soutient vivement le principe de cette demande d'assistance internationale. La Convention mentionne tout particulièrement la nécessité d'intégrer le patrimoine à la vie de la communauté. L'ICCROM estime que ce type de projet, visant à former des jeunes aux techniques de conservation traditionnelles et modernes, est judicieux du point de vue de la conservation, du développement et de la participation communautaire. L'ICCROM estime cependant nécessaire d'exprimer certaines réserves face à l'examen de cette requête. L'ICCROM a connaissance d'un certain nombre de projets similaires, mis en œuvre dans d'autres pays du monde. Après un succès initial dans la formation de jeunes artisans, ces projets échouent fréquemment sur le long terme, pour diverses raisons. Les problèmes peuvent avoir plusieurs causes :

- l'organisme gouvernemental assurant la formation ne peut fournir d'emplois aux jeunes ainsi formés, par manque de moyens ;
- les jeunes ne parviennent pas à trouver d'emplois dans les entreprises de construction existantes, qui n'apprécient pas à leur valeur les compétences qu'ils ont acquises en techniques de conservation ;

- les jeunes trouvent des emplois, mais bien souvent n'utilisent pas les compétences acquises en techniques de conservation (car ils travaillent sur des constructions neuves) ;
- les jeunes créent leur propre petite entreprise de construction, mais font faillite faute de compétences commerciales ou parce qu'ils ne parviennent pas à s'imposer sur le marché.

On voit combien les raisons d'échec sont diverses. Le principal moyen d'éviter ces pièges est de veiller à l'existence d'un système planifié de suivi à long terme par l'organisme responsable de la formation. Ce système doit comprendre la recherche d'emplois, l'enseignement de compétences commerciales, des contacts périodiques pour déceler d'éventuelles difficultés, et toute formation de suivi nécessaire pour continuer à renforcer les connaissances acquises.

En ce qui concerne le budget, l'ICCROM note que la demande initiale était de US\$ 80,000 et qu'elle n'était pas accompagnée d'une ventilation des coûts. Des informations ont par la suite été communiquées à l'ICCROM par le Centre qui a ramené la demande à US\$ 50,000, consacrés à l'activité de formation. L'Etat Partie contribue pour plus de US\$ 2 million aux travaux de conservation/restauration qui doivent être réalisés. En ce qui concerne le budget présenté, l'ICCROM estime que le pourcentage de la demande consacré aux honoraires des consultants (environ 50%) est assez élevé, et demande au Centre d'envisager les moyens de réduire ce montant. L'ICCROM souhaiterait aussi des précisions sur les « experts permanents ». S'ils sont permanents, ils viennent probablement d'Alger et n'ont donc besoin ni de per diem ni de billets aériens AR. L'ICCROM demande au Centre de bien vouloir étudier ce point.

En conclusion, et dans l'hypothèse d'une solution satisfaisante aux problèmes budgétaires mentionnés ci-dessus, l'ICCROM soutiendrait cette demande d'assistance à la formation. Toutefois, l'ICCROM demande instamment au Comité de recommander à l'Etat Partie le développement d'une politique de suivi adéquat à long terme pour les participants à la formation, afin de garantir des résultats durables.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial recommande l'approbation de cette activité pour un montant de US\$ 50,000 conformément à la ventilation budgétaire suivante :

<u>Phase I</u>	US\$ 20,000
1. Mission préparatoire	
Per diem pour 2 experts (2 x 10 jours x US\$ 117)	US\$ 2,340
Frais de transport	US\$ 900
Honoraires (2 experts pour 2 semaines)	US\$ 4,532
Frais divers (visa, taxes d'aéroport)	US\$ 400
Contribution à la rémunération de l'équipe locale (élaboration de la documentation etc., selon le programme des experts internationaux)	US\$ 3,000
2. Préparation du matériel d'enseignement par les experts internationaux	
Compilation de manuels et préparation du soutien pédagogique	US\$ 3,000
Traduction en arabe	US\$ 896
Formatage et édition de 60 manuels bilingues (français-arabe)	US\$ 400
Honoraires (2 experts pour 2 semaines)	US\$ 4,532
 <u>Phase II</u>	 US\$30.000
1. Travaux préparatoires pour l'ouverture du centre de formation (par les experts locaux)	
Contribution à l'achat de matériaux	US\$ 1,786
Contribution au salaire des experts nationaux	US\$ 2,000
2. Cours théoriques et techniques au centre de formation	
Per diem pour 2 experts internationaux permanents (42 jours)	US\$ 4,914
Per diem pour le consultant international (14 jours)	US\$ 1,638
Voyage AR des experts permanents	US\$ 900
Voyage AR des consultants	US\$ 900
Honoraires de 2 experts permanents (6 semaines x US\$ 1,133 x 2)	US\$ 13,596
Honoraires du consultant international (2 semaines x US\$ 1,133)	US\$ 2,266
3. Création d'un centre de formation durable	
Elaboration du programme de formation et participation à l'ouverture du centre	US\$ 2,000
 Total Phases I et II	 US\$ 50,000

Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter approuver cette requête pour un montant de **US\$ 50,000** pour financement en 2003, sous réserve que l'Etat partie fournisse la clarification demandée par l'ICCROM.

POUR DECISION DU COMITE
Demande numéro 12 d'assistance au titre de la formation

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ASIE – PACIFIQUE **Etat partie :** AFGHANISTAN

Etat des contributions au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 3 839 dus pour 2001 et US\$ 245 pour 2002

Titre de l'activité : Formation pour les autorités nationales et locales dans le domaine de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afghanistan, plus particulièrement axée sur l'élaboration de listes indicatives et sur la formulation de propositions d'inscription de biens potentiels du patrimoine mondial.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance d'urgence	2001	US\$ 49 000	Réactivation de la Convention du patrimoine mondial en Afghanistan
----------------------	------	-------------	--

Antécédents : L'Afghanistan a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1979, mais pour des raisons de guerre civile, la mise en œuvre de la Convention a été extrêmement difficile au cours des deux dernières décennies. La mise en place du Gouvernement provisoire d'Afghanistan fin 2001 a ouvert de nouvelles possibilités de réactivation de la Convention. Mais l'assistance internationale pour orienter les fonctionnaires de l'Etat, les décideurs et les futurs gestionnaires de sites potentiels du patrimoine mondial en Afghanistan est indispensable pour développer les capacités à l'échelle nationale. A ce jour, l'Afghanistan n'a bénéficié de la part du Fonds du patrimoine mondial d'aucune assistance (assistance préparatoire ou formation) pour renforcer les capacités, élaborer des listes indicatives ou formuler des propositions d'inscription de biens potentiels du patrimoine mondial. L'Afghanistan demande de l'aide pour former les autorités nationales et les collectivités locales dans le domaine de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afghanistan, plus spécialement axée sur l'élaboration de listes indicatives et sur la formulation de propositions d'inscription de biens potentiels du patrimoine mondial. Cette activité serait organisée et mise en œuvre à Kaboul entre août 2002 et mai 2003, en coopération étroite avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Objectifs : L'activité, qui comprendra notamment un séminaire de formation, a pour but d'accroître la capacité des fonctionnaires nationaux, des décideurs, des futurs gestionnaires de sites du patrimoine mondial et techniciens de la conservation à mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial grâce à :

- (a) une meilleure compréhension de la Convention et de son fonctionnement ;
- (b) l'élaboration d'une liste indicative de biens potentiels du patrimoine mondial;
- (c) l'élaboration de dossiers de propositions d'inscription de biens potentiels du patrimoine mondial.

Plan du projet : Le public et les organismes ciblés (environ 15 participants, à l'exclusion des experts internationaux) sont le ministère de l'Information et de la Culture, le ministère de la Protection de l'Environnement, la Commission nationale pour l'UNESCO, le Musée de Kaboul et des représentants des provinces ayant des biens potentiels du patrimoine mondial. La formation serait assurée par des experts de l'ICOMOS, de l'UICN, de l'ICCROM et des représentants de l'Unité Région Asie-Pacifique & projets spéciaux pour les villes historiques du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'activité sera mise en œuvre par les autorités afghanes en étroite coopération avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Bureau de l'UNESCO à Kaboul et le Bureau de l'UNESCO à Islamabad, selon le calendrier suivant :

Août - novembre 2002 : Préparation d'un atelier national avec l'aide de l'UNESCO et des ONG qui coopèrent avec le Comité du patrimoine mondial en tant qu'organes consultatifs (UICN, ICOMOS et ICCROM). Traduction des principaux documents de travail de la Convention du patrimoine mondial dans la langue locale pour la formation. Une mission préparatoire d'un expert international est prévue.

novembre 2002 - janvier 2003 : Animation d'un atelier de 10 jours à Kaboul pour discuter:

- a. de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial – ses buts, le processus de conservation du patrimoine mondial et ses liens avec le développement
- b. des biens du patrimoine mondial naturel et des biens potentiels du patrimoine mondial naturel situés sur le territoire afghan
- c. des biens du patrimoine mondial culturel et des biens potentiels du patrimoine mondial culturel situés sur le territoire afghan
- d. de l'importance des inventaires nationaux et du processus d'élaboration de listes indicatives

- e. du processus de proposition d'inscription de biens potentiels du patrimoine mondial
- f. des priorités nationales pour améliorer la mise en œuvre à l'échelon régional, national et local
- g. des défis de la conservation en Afghanistan
- h. des moyens efficaces de conservation du patrimoine mondial par la programmation d'actions de suivi et d'interventions
- i. des outils utiles et pratiques pour la conservation, le suivi et la gestion du patrimoine
- j. du développement et de l'utilisation d'indicateurs appropriés pour mesurer les modifications des valeurs du patrimoine
- k. de l'application des méthodologies discutées pour reformuler les dossiers de proposition d'inscription de biens du patrimoine culturel Afghan reportés.

février - mai 2003 : Publication des conclusions de l'activité de formation, finalisation et soumission de la liste indicative.

Résultats escomptés :

1. meilleure connaissance de la Convention du patrimoine mondial et de son travail ;
2. identification des besoins de conservation ;
3. formation à l'élaboration de plans de gestion et de suivi systématique ;
4. liste indicative de biens potentiels du patrimoine mondial en Afghanistan ;
5. Avant-projet de proposition d'inscription pour des sites potentiels classés patrimoine mondial.

	US\$
Budget total de l'activité :	42 860
Apport national ou autre : Mise à disposition d'espaces de bureaux pour l'organisation de l'activité de formation, Paiement des salaires des fonctionnaires, des décideurs, des futurs gestionnaires de sites potentiels du patrimoine mondial en Afghanistan, qui organiseront et participeront à cette activité	en nature
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :	42 860
Organisation	
Assistance logistique	3 000
Interprétation (US\$ 200 x 10 jours)	2 000
Fournitures et frais de communication	2 000
Transports locaux	1 000
Personnel	
Honoraires de l'expert international préparant l'activité de formation (US\$ 200 x 10 jours)	2 000
Somme forfaitaire pour l'UICN, l'ICOMOS, l'ICCROM (US\$ 2 500 x 3)	7 500
Voyages	
Voyage international des experts (US \$ 2 500 x 4 personnes)	10 000
Per diem des experts internationaux	
Islamabad US\$ 90 x 2 jours x 4 personnes	720
Afghanistan US\$ 70 x 11 jours x 4 personnes	3 080
Per diem des experts nationaux	
Afghanistan US\$ 70 x 8 personnes x 11 jours	6 160
Résidents de Kaboul US\$ 30 x 7 personnes x 10 jours	2 100
Publications	
Traduction, impression et distribution de la Convention du patrimoine mondial, des <i>Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention</i> , du formulaire de proposition d'inscription et d'autres documents de travail pertinents dans la langue locale	2 000
Rédaction, édition, traduction, impression et distribution du rapport final de l'activité de formation	1 000
Divers	
Visas, communications	300

Commentaires des organes consultatifs : l'ICOMOS apporte son soutien à la demande. Les commentaires de l'ICCROM seront présentés au Comité à sa 26^e session.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette activité et recommande que le montant de 42 860 dollars soit approuvé

Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter approuver cette demande pour un montant de US\$ 42 860 comme part du forfait d'urgence de US\$ 50 000 pour 2002, sous réserve qu'il ajuste le budget 2002-2003 lors de sa 26^e session.

POUR DECISION DU COMITE
Demande numéro 13 d'assistance au titre de la formation

Type de patrimoine : MIXTE **Région :** ASIE-PACIFIQUE **Etat partie :** CHINE

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Tous réglés

Titre de l'activité : Congrès virtuel sur la gestion du patrimoine mondial pour l'Asie et le Pacifique - Architecture pour un tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune

Antécédents : Le tourisme est à la fois l'un des secteurs les plus lucratifs de la planète et celui qui connaît la croissance la plus rapide ; en tant que tel, il offre des occasions uniques de développement économique aux populations qui vivent sur ou à proximité des sites du patrimoine mondial d'Asie et du Pacifique. Là où les activités économiques traditionnelles sont en déclin, le tourisme peut ouvrir de nombreuses nouvelles perspectives. Il est reconnu que, correctement géré, le développement d'un tourisme durable est un moyen de lutter contre la pauvreté, en créant de nouveaux emplois et en redonnant un coup de fouet aux industries traditionnelles. Mais l'expérience a montré dans le passé que, s'il n'est pas planifié, le développement du tourisme peut, tout en étant profitable à court terme, causer des dommages irréversibles aux sites les plus précieux du patrimoine de l'humanité et porter atteinte précisément à ce qui fait leur valeur. Les activités liées au développement du tourisme peuvent détruire cette valeur par la construction d'infrastructures inappropriées, la migration des populations autochtones et la surexploitation non durable de ressources culturelles et naturelles irremplaçables. Ces activités sapent également les avantages à long terme du tourisme sur les sites du patrimoine, en dégradant et dépréciant les ressources mêmes sur lesquelles se fonde le tourisme.

Reconnaissant la nécessité de promouvoir un tourisme responsable et durable sur les sites du patrimoine mondial, l'UNESCO travaille avec l'industrie du tourisme, offrant des incitations à la préservation de la culture et de l'environnement, et encourageant l'élaboration d'orientations pour responsabiliser les professionnels du tourisme.

Afin d'attirer l'attention sur quelques problèmes liés à la protection du patrimoine et au développement du tourisme, en particulier en Chine, l'université de Tsinghua a entrepris d'organiser un Congrès virtuel sur la gestion du patrimoine mondial pour l'Asie et le Pacifique ayant pour titre « Architecture pour un tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial d'Asie et du Pacifique » qui aura lieu à Beijing du 15 au 17 octobre 2002. Cet événement s'inscrit dans le cadre du Congrès virtuel sur la gestion du patrimoine mondial à l'ère du numérique, organisé sur Internet par le Centre du patrimoine mondial, l'International Society for Photogrammetry and Remote Sensing (ISRSP), Virtual Systems Multi-Media (VSMM) et d'autres partenaires.

Objectifs : Cette activité devrait déboucher sur des recommandations concernant le processus de planification/étude d'un développement approprié du tourisme sur les sites du patrimoine mondial de la région Asie-Pacifique en général et sur ceux de la République populaire de Chine en particulier. Le recours aux nouvelles technologies de l'information en tant qu'outils pour la conservation du patrimoine sera discuté, ainsi que les méthodes participatives encourageant le principe du consensus pour fixer les limites du développement, de l'utilisation et de la modification acceptables des ressources du patrimoine. Les universités seront invitées à participer elles aussi à la protection du patrimoine.

L'activité a également pour but de diffuser des informations sur :

- les perspectives en matière d'architecture adaptée à un tourisme soucieux de l'environnement, en particulier la conception des musées et des centres d'accueil des visiteurs, les sentiers, les hôtels et autres infrastructures touristiques ;
- les méthodes de planification existantes ;
- les perspectives offertes par les nouvelles technologies de l'information, en tant qu'outil de planification de la conservation du patrimoine.

Plan du projet : Les organismes qui participent à cette activité sont : le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO, le ministère chinois de la Construction, la Direction nationale du patrimoine culturel de la Chine, la direction nationale chinoise du tourisme et l'université de Tsinghua. Elle bénéficie du soutien de l'Organisation mondiale du tourisme, du VSMM, de l'ISRSP, du Tong Fang Group (Beijing), de l'ICOMOS, de l'ICCROM, de l'UICN et de l'Union internationale des architectes (UIA).

Au moins 150 personnes devraient participer à cette conférence internationale à Beijing et on estime à 2 millions le nombre de personnes qui se connecteront au site Internet du Congrès virtuel. En plus des représentants des 33 Etats parties de la région Asie-Pacifique seront invités des responsables des autorités nationales et de quelque 50 collectivités locales chinoises ayant des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur la liste indicative de la Chine; des représentants d'autres institutions et universités chinoises; des représentants d'organismes régionaux chargés de la préservation du patrimoine et du tourisme ; et des représentants d'universités étrangères avec lesquelles Tsinghua a des projets communs.

Résultats escomptés :

1. Recommandations pour une approche chinoise du tourisme durable et de la planification du développement des infrastructures sur les sites
2. Plus grande sensibilisation et participation du public à la conservation et à la gestion du patrimoine mondial
3. Etablissement d'un réseau de spécialistes chinois susceptible d'élaborer et de mettre en œuvre des projets pilotes de tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial

		US\$
Budget total de l'activité		62 000
Apport national et autres :		En nature
Le Gouvernement chinois organisera la réunion et se chargera notamment de la gestion du Comité de pilotage, de la supervision du programme quotidien, de l'hébergement et des repas pour tous les participants et de la mise en œuvre de tous les moyens administratif et techniques nécessaires.		
Contribution financière d'agences nationales : (en espèces)		
1. Coût des équipements et moyens logistiques		18 700
Location de la salle de conférence	4 800	
Service de photocopies	1 500	
Projecteur et écran pour les présentations audiovisuelles	1 500	
Fournitures de bureau	800	
Visites sur le terrain	3 000	
Trois ordinateurs multimédia	5 600	
Services de secrétariat (5 professeurs et 10 étudiants de Tsinghua)	1 500	
2. Publications/site Web		9 500
Préparation des documents d'information et publicité	6 000	
Production de CD Rom	2 000	
Préparation du rapport final	1 500	
3. Divers		1 500
Montant demandé au Fonds		32 300
1. Frais d'organisation		12 300
Per diem à Beijing pour un spécialiste (8 personnes x US\$ 119 x 4 jours)	3 800	
Logement à Pékin des experts nationaux (5 x US\$ 50 dollars x 4 jours)	1 000	
Traduction et interprétation	7 500	
2. Personnel (inclut les honoraires à verser aux spécialistes)		10 000
Honoraires des experts internationaux (5 personnes x 3 jours x US\$ 166)	4 000	
Honoraires des spécialistes nationaux (5 personnes x US\$ 400)	2 000	
Préparation de la mission par l'UNESCO et frais annexes	4 000	
3. Voyage		10 000
Frais de voyage des experts internationaux (US\$ 1 000 x 8 personnes)	8 000	
Frais de voyage pour les experts nationaux (US\$ 200 x 5 personnes)	1 000	
Transports locaux pour tous les participants	1 000	

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a trouvé le projet bien conçu et opportun, particulièrement pertinent pour cette région à l'heure actuelle. Faire connaître ses délibérations et résultats à un vaste public via l'Internet est une initiative admirable. L'ICOMOS, qui a jugé l'activité bien planifiée et la répartition du budget raisonnable, apporte par conséquent un soutien inconditionnel à cette demande. Il apporte également son soutien à la proposition du Secrétariat que la somme totale demandée soit divisée de façon à aider les organisateurs, car le calendrier est très serré.

L'ICCROM a trouvé le projet très bien conçu. Il concerne des questions prioritaires, exploite les initiatives passées et s'inscrit dans un cadre scientifique qui intègre les réflexions les plus récentes sur la gestion du tourisme dans l'intérêt des ressources du patrimoine. L'emploi de technologies de communication

modernes passe par des moyens de communication relativement peu familiers à la plupart des individus, mais cette tentative qui semble bien pensée, bien planifiée et fait appel à des personnes ayant les compétences requises, mérite d'être soutenue. Le résultat attendu du Congrès semble tout à fait pertinent et en juste proportion du financement global requis pour le projet.

Par conséquent, l'ICCROM apporte sans hésitation son soutien à la totalité du montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (32 300 dollars).

Commentaires du Secrétariat : Le budget est modeste et raisonnable, l'activité est bien planifiée. Cette demande, qui bénéficie du soutien de l'ICOMOS et de l'ICCROM, répond à besoin sérieux, celui de concilier conservation et développement du tourisme sur les sites du patrimoine. Le Président a approuvé un montant de US\$ 10 000 au titre de l'activité promotionnelle sous l'article 3 du budget pour financer le voyage d'experts internationaux et des participants des pays d'Asie. Le Centre du patrimoine mondial recommande que US\$ 22 300 restants soient financés par le Fonds du patrimoine mondial, en partie au titre de l'aide à la formation (US\$ 12 300) et en partie au titre du Programme Initiative pour le tourisme.

<p>Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter apporter son soutien à cette demande, en approuvant les US\$ 12 300 pour financement en 2002, sous réserve d'ajuster le budget 2002-2003 à sa 26^e session, en demandant au Centre de prélever US\$ 10 000 sur le Programme Initiative pour le tourisme.</p>

POUR DECISION DU COMITE
Demande numéro 14 d'assistance au titre de la formation

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ASIE – PACIFIQUE **Etat partie :** TURKMENISTAN

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 109 dus pour 2001 et US\$ 109 dus pour 2002

Titre de l'activité : Renforcement des capacités du Département pour la protection et la restauration des monuments du Turkménistan dans le domaine de la conservation du site de l'Ancienne Merv, classé patrimoine mondial

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :

Coopération technique	2000	US\$ 30 000	Assistance technique pour le suivi des principaux monuments architecturaux en terre de l'Ancienne Merv
-----------------------	------	-------------	--

Antécédents : Le site est sous le contrôle légal du ministère de la Culture/Département pour la protection et la restauration des monuments, et qui est actuellement géré par une équipe turkmène permanente. L'équipe est composée de 28 personnes de qualifications diverses : architectes, ingénieurs, archéologues, un géologue, du personnel administratif et de sécurité, etc. Le site est composé de différents types de monuments dans des états divers de conservation. Tous sont en relativement mauvais état et se détériorent relativement vite, surtout ceux dont l'architecture est en terre non cuite. En octobre 2001, on a pu voir des édifices effondrés. Les principales menaces pour la conservation du site sont notamment l'érosion directe par le vent et la pluie, le manque de moyens financiers et techniques pour effectuer les travaux urgents nécessaires, le déséquilibre des activités engagées (fouilles archéologiques contre travaux de conservation) et l'absence de plan de gestion complet.

Objectifs : La formation proposée sera une démonstration pratique visant à renforcer les capacités des Turkmènes dans le domaine de la conservation et de la gestion du site. Les objectifs proposés sont les suivants :

1. former les techniciens et artisans qui participent à la conservation du site par des activités pratiques et des cours théoriques. Parmi les stagiaires seront présents le personnel du site et des membres de la population locale régulièrement employés pour les travaux ;
2. donner des orientations pour guider la mise en œuvre des travaux de conservation ;
3. faire acquérir au groupe une expérience pratique et scientifique qui renforcera ses compétences et lui permettra d'être capable de mener des activités similaires sur d'autres monuments, d'abord à Merv, et à plus long terme sur d'autres sites nationaux.

Plan du projet : Tous les détails concernant les activités prévues sont fournis avec la demande.

1. Un mois de préparation par le directeur du site
2. Une mission de préparation d'une semaine par un expert international
3. Un programme de formation sur trois semaines

Résultats escomptés :

- Définition de techniques de conservation adaptées
- Consolidation des structures menacées
- Amélioration de la capacité de préparer et de mettre en œuvre des programmes de conservation appropriés
- Amélioration des capacités scientifiques/techniques des professionnels turkmènes en matière de gestion des sites du patrimoine à Merv. On espère qu'à long terme le personnel formé pourra exploiter le savoir-faire acquis pour aider d'autres sites nationaux et régionaux

	US\$
Budget total de l'activité :	818,14
Apport national ou autre :	En nature 10 000
Gouvernement turkmène et CRATerre	3 000
Montrant demandé au Fonds :	68, 814

1.Mission préparatoire			6,316
A.Préparation de la mission			
1 expert	0.5 semaine	750	
B. Mission			
1 expert	1 semaine	2,933	
traducteur	1 semaine	1,133	
C. Rapport et suivi			
1 expert	1 semaine	1,500	
2.Formation			55,498
A. Préparation en France			
1 expert	1.5 semaine	2,250	
B. Préparation au Turkménistan			
1 expert	1 semaine	2,933	
1 expert junior	1 semaine	2,633	
traducteur	4 semaines	4,466	
C. Formation			
1 expert	3 semaines	5,733	
1 expert junior	3 semaines	4,833	
personnel local		9,000	
D. Logistique			
Per diem pour les stagiaires		1,500	
Transport local		2,000	
Matériel de construction		6,000	
Outils et équipement		5,000	
Documentation		2,000	
Publications		2,500	
E. Evaluation et rapport			
1 expert	1.5 semaines	2,250	
1 expert junior	2 semaines	2,400	
3.Autres			7,000
A. Turkménistan			
Frais d'organisation		3,000	
Communication		1,000	
B. France			
Frais d'organisation		2,000	
Communication		1,000	

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a trouvé la demande bien formulée et lui apporte son soutien total. L'ICCROM a apporté son soutien à la demande lors de la 26^e session du Bureau.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette activité qui poursuit le travail engagé en 2000 pour mettre en place un système de suivi élémentaire sur le site de l'Ancienne Merv, classé patrimoine mondial. L'activité proposée contribuera au renforcement des capacités au Turkménistan et s'inscrit dans le Programme pour l'Architecture en terre en Asie Centrale (2002-2012), adopté par le Comité du patrimoine mondial. A sa 26^e session, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a approuvé un montant initial de US\$ 30 000 dollars pour lancer l'activité. Il est par conséquent recommandé que US\$ 38 814 restants soient approuvés par le Comité.

Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter approuver **US\$ 38 814** restants pour financement en 2003 de cette activité.

POUR DECISION DU BUREAU
Demande numéro 15 d'assistance au titre de la formation

Type de patrimoine: CULTUREL **Région :** ASIE – PACIFIQUE **Etat partie:** OUZBEKISTAN

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 36 643 dus depuis 2000

Titre de l'activité : Restauration de la medersa « Rachid » sur le site du patrimoine mondial de Boukhara et création d'un centre de formation international pour la conservation du patrimoine architectural

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site:

Urgence	Boukhara	1995	34 000 dollars
Urgence	Boukhara	1997	16 000 dollars

Antécédents: Boukhara est l'exemple le plus complet de cité médiévale d'Asie centrale dont le tissu urbain est resté en majeure partie intact. Mais plusieurs bâtiments traditionnels en adobes et en bois (medersa, caravansérail, maisons privées) du centre historique de Boukhara sont en danger à cause de la fragilité de leur construction et de la dégradation qui ne cesse de s'accroître. Les capacités locales et nationales de conservation et de restauration du site sont limitées. Il faut à la fois diffuser le savoir-faire international en matière de techniques de conservation et revitaliser l'artisanat traditionnel. Le projet « Carebuk » a été élaboré par le Gouvernement ouzbek en collaboration étroite avec l'Ecole d'architecture de Lyon (France) dans le but de restaurer la medersa Rachid, qui date du XVIII^e siècle, et de créer un centre de formation qui proposera des activités et des échanges de savoir-faire dans le domaine de la conservation, de la protection, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine urbain et architectural. Le Bureau a examiné cette demande à sa 26^e session et a demandé à l'Etat partie de fournir de plus amples informations sur la composante de formation du projet « Carebuk ».

Objectifs : Les Gouvernements belge et italien devraient cofinancer le projet « Carebuk » qui a pour but :

1. de restaurer un bâtiment historique et de l'utiliser comme centre de formation pour la conservation du patrimoine architectural
2. d'élaborer un programme de coopération internationale pour la formation et l'échange de savoir-faire technique dans le domaine de la conservation, de la restauration et de la réutilisation adaptative du patrimoine architectural
3. 3.de réaliser un manuel sur les techniques de conservation des bâtiments historiques
4. 4.de sensibiliser la population locale.

Plan du projet : Cette demande d'assistance internationale est destinée à financer l'activité de formation du projet « Carebuk ». La composante de formation est prévu comme suit :

Travail préliminaire (3 jours) : Consultations entre l'équipe du projet et les autorités nationales/locales pour préparer la mise en œuvre du projet

Semaine 1 : Consultations entre la municipalité de Boukhara, des experts nationaux et internationaux, prélèvement de petits échantillons du bâtiment, détermination des priorités, élaboration d'un plan de travail détaillé, nettoyage du site et suppression de la végétation, cours théorique sur les méthodes d'études et d'analyse architecturales

Semaine 2 : Tests sur place des échantillons et compilation de données, élimination de l'enduit et des zones de maçonnerie fragiles, consolidation des dômes, mise en place de systèmes de protection, collecte de données pour la restauration des dômes, cours théorique et pratique sur la consolidation des bâtiments

Semaine 3 : Restauration des dômes et des maçonneries fragiles, choix de trois pièces à rénover, étude et propositions pour la rénovation des cadres de portes et de fenêtres, cours théorique et pratique sur le traitement des surfaces architecturales

Semaine 4 : Restauration des maçonneries fragiles, restauration de trois pièces, fissures, planchers, cadres de portes et fenêtres, cours théorique et pratique sur la restauration et la réutilisation adaptative du patrimoine architectural.

Résultats escomptés :

1. Echange d'expérience et transmission du savoir-faire en matière de techniques de préservation de l'architecture
2. Restauration de la medersa Rachid et création d'un centre de formation pour la conservation du patrimoine architectural

		US\$
Budget total de l'activité :		414 240
Apport des autorités nationales :		En nature
Location d'une salle de conférence pour les réunions, mise à disposition de la medersa Rachid (propriété d'Etat), hébergement des artisans et experts locaux, matériaux de construction		
Apport des Gouvernements belge et italien (en espèces)		360 280
Apport de l'Université de Lyon (en nature)m		
Montant demandé au Fonds :		53 960
1. Frais d'organisation		1 570
Matériel (projecteur, écran)	350	
Photocopies et matériel de dessin	100	
Petit matériel pour les tests d'échantillons et leur analyse	120	
Communication (location de deux téléphones portables et cartes de téléphone)	400	
Echelles, truelles, enduits, marteaux, brosse	600	
2. Honoraires des experts internationaux		11 940
1 architecte (US\$ 160 x 18 jours)	2 880	
1 architecte/ historien de l'art (US\$ 160 x 18 jours)	2 880	
1 coordinateur du chantier (US\$ 160 x 18 jours)	2 880	
1 spécialiste du secteur privé (US\$ 300 x 5 jours)	1 500	
1 cinéaste (US\$ 100 x 18 jours)	1 800	
3. Honoraires des experts nationaux		1 900
1 architecte de la ville de Boukhara (US\$ 50 x 8 jours)	400	
1 architecte responsable de l'inspection des monuments (US\$ 50 x 6 jours)	300	
1 chef de chantier (US\$ 35 x 20 jours)	700	
1 archéologue spécialiste de la ville de Boukhara (US\$ 50 x 5 jours)	250	
1 ingénieur spécialisé dans la stabilisation des bâtiments anciens (US\$ 50 x 5 jours)	250	
4. Voyages internationaux		5 950
5 allers-retours Paris – Tachkent et location de voiture (US\$ 800 x 5)	4 000	
Hébergement à Boukhara US\$ 25 x 18 jours x 4 experts	1 800	
US\$ 25 x 6 jours x 1 expert	150	
5. Voyages intérieurs		600
2 allers-retours Boukhara-Tachkent	300	
Hébergement 25 dollars x 6 jours x 2 experts nationaux	300	
6. Cours théoriques et travaux pratiques sur le site		32 000
Semaine 1	6 000	
Semaine 2	8 000	
Semaine 3	9 000	
Semaine 4	9 000	

Commentaires des organes consultatifs : Il a été demandé à l'ICOMOS et à l'ICCROM d'étudier cette demande soumise une nouvelle fois le 11 juin 2002.

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat apporte son soutien à cette demande reformulée, car l'activité complète le Programme pour l'Architecture en terre en Asie Centrale (2002-2012) qui vise à développer la capacité des gestionnaires de sites nationaux et locaux de biens architecturaux en terre d'Asie centrale. De plus amples détails sur le budget des activités de formation théorique et pratique ont été demandés et seront présentés au Comité.

Action du Comité : Sous réserve que les organes consultatifs apportent leur soutien à la demande, le Comité pourrait souhaiter approuver cette demande pour un montant de **US\$ 53 960** pour financement en 2003.

PARTIE III

DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

POUR DECISION DU PRESIDENT

POUR DECISION DU PRESIDENT
Demande numéro 16 d'assistance préparatoire

Type de patrimoine : MIXTE **Région :** AFRIQUE **Etat partie :** RWANDA

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Tous réglés

Titre de l'activité : Organisation d'un séminaire pour la préparation d'une liste indicative des biens rwandais susceptibles d'être classés patrimoine mondial

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune

Antécédents : La République rwandaise a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 2000. Elle n'a pas encore de liste indicative.

Objectifs : Dresser un inventaire précis des biens culturels et naturels susceptibles d'être classés patrimoine mondial et sensibiliser les responsables de la conservation et la population locale à la mise en œuvre de la Convention.

Plan du projet :

- a. Engagement d'un expert international et d'un spécialiste des monuments historiques africains, en association avec les autorités rwandaises chargées de la culture, pour dresser un inventaire des sites susceptibles d'être classés patrimoine mondial
- b. Consultation avec les autorités rwandaises responsables de la conservation du patrimoine culturel ;
- c. Organisation d'un séminaire d'information sur la Convention du patrimoine mondial ;
- d. Réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel Rwandais.

Résultats escomptés :

1. Liste indicative du patrimoine culturel rwandais
2. Mise en œuvre des recommandations des réunions sur la Stratégie Globale pour l'Afrique
3. Plus grande sensibilisation de la population nationale et locale à la Convention du patrimoine mondial

		US\$
Budget total de l'activité :		22 140
Apport de l'administration nationale et du Gouvernement rwandais: les données, les déplacements des experts au niveau local, le matériel de photographie et le personnel d'appui		En nature et en espèces 2 340
Montant demandé au Fonds :		19 800
1. Missions d'experts internationaux		9 500
Voyage aller-retour au Rwanda à partir d'autres pays africains	1 300	
Voyage intérieur sur le terrain	900	
Honoraires 5 x US\$ 760 par semaine	3 800	
Collecte, compilation d'informations et réalisation d'une bibliographie, avec dactylographie, etc.	700	
Indemnités journalières US\$ 80 X 35 jours	2 800	
2. Coûts d'organisation du séminaire national		10 300
Location de la salle 3 x US\$ 350 par jour	1 050	
Location du matériel audiovisuel (micros, rétroprojecteurs, etc.)	1 580	
Transport des participants au niveau local	1 500	
Indemnités journalières pour les participants 25 participants x 3 jours x US\$ 65	4 875	
Pauses café 3 jours	395	
Fournitures de bureau	250	
Photocopies et rapport final	500	
Divers	150	

Commentaires des organes consultatifs : Le Centre du patrimoine mondial a transmis la demande à l'ICOMOS le 14 juin 2002.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette demande.

Action du Président : Sous réserve que l'ICOMOS approuve la demande, le Président pourrait souhaiter approuver le montant de **US\$ 19 800** demandé, à imputer sur le budget 2002 de l'assistance préparatoire.

POUR DECISION DU PRESIDENT
Demande numéro 17 d'assistance préparatoire

Type de patrimoine: CULTUREL **Région:** EUROPE **Etat partie :** AZERBAIDJAN

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : tous réglés

Titre de l'activité : Préparation de dossiers de proposition d'inscription pour la réserve de Gobustan, les mausolées de Nakhchivan et le Temple des adorateurs du feu à Surakhani, sites inscrits sur la liste indicative de l'Etat partie

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune

Antécédents: Les propositions d'inscription de ces trois biens ont été soumise en février 2002 au Centre du patrimoine mondial, mais aucune n'était complète.

Objectifs : Préparation de dossiers de proposition d'inscription reformulés pour la réserve de Gobustan, les mausolées de Nakhchivan et le Temple des adorateurs du Feu de Surakhani, pour inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial.

Plan du projet : L'activité devrait débuter en août 2002 en vue d'achever et de soumettre les dossiers complets à l'UNESCO au plus tard le 1^{er} février 2003.

Résultats escomptés :

1. Soumission de dossiers de proposition d'inscription complets
2. Mise en oeuvre des recommandations de la réunion sur la Stratégie globale pour l'Asie centrale (mai 2002)
3. Mise en œuvre du Programme pour l'Architecture en terre en Asie Centrale (2002-2012)

		US\$
Budget total de l'activité :		16 950
Apport du ministère de la Culture d'Azerbaïdjan : apport en nature pour la préparation des dossiers de proposition d'inscription, Communications, frais divers		En nature
Montant demandé au Fonds :		16 950
Mission d'un expert international		16 950
Voyage international (Europe-Bakou-Europe)	1 600	
Indemnités journalières à Bakou US\$ 130 x 45 jours	5 850	
Honoraires – US\$ 1 000 par semaine x 6,5 semaines	6 500	
Préparation des cartes, photos, vidéos, dessins, etc.	3 000	

Commentaires des organes consultatifs : La demande a été transmise aux organes consultatifs le 12 juin 2002.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette activité, car l'Azerbaïdjan n'a qu'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et les dossiers de proposition d'inscription des trois sites proposés étaient incomplets.

Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver cette demande pour **US\$ 16 950**, pour financement en 2003, sous réserve que les organes consultatifs soutiennent cette demande.

POUR DÉCISION DU PRÉSIDENT
Demande numéro 18 de coopération technique

Type de patrimoine: CULTUREL **Région:** EUROPE **Etat Partie :** BULGARIE

Etat des contributions au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 463 dus pour 2002

Titre de l'activité : Organisation d'une réunion internationale: « La gestion du patrimoine archéologique en référence spécifique à la Convention du patrimoine mondial: le cas de l'Europe de l'Est »

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial:

Assistance préparatoire	1991	US\$ 5 201
Coopération technique	1982 to 1998	US\$ 270 746
Formation	1980 to 1999	US\$ 67 700

Antécédents: Un besoin de formation est nécessaire, par des discussions sur les questions de gestion des sites archéologiques, paysages culturels et villes, pour les gestionnaires des sites du patrimoine mondial de l'Europe de l'Est ainsi que des sessions techniques sur les meilleures pratiques de gestion et le contenu d'un plan de gestion pour les sites du patrimoine.

Objectifs : Le Congrès inter-archéologie (Sofia, 2002) a 4 objectifs principaux:

- a. permettre un forum non restrictif et ouvert où les questions touchant au patrimoine en Europe de l'Est peuvent être discutées librement et sans censure; cette réunion d'experts internationaux enquêtera sur une approche holistique de la gestion du patrimoine en Europe de l'Est établie dans un contexte d'expérience et d'expertise internationale. Il fera partie du programme en cours des "Inter-Congrès" du WAC (World Archaeological Congress);
- b. fournir un lieu pour la réunion où des collègues du monde entier peuvent se rencontrer pour discuter et échanger des informations et leurs expériences concernant la destruction, la restauration et la gestion des biens culturels (i) en général et (ii) spécifiquement dans le cadre des Conventions de l'UNESCO de 1954 (La Haye), Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés et la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel;
- c. permettre un forum où les futures actions du WAC concernant la destruction, la restauration et la gestion des biens culturels peuvent être formulées et discutées;
- d. donner une base pour une ou plusieurs publications inter-congrès sur la destruction, la restauration et la gestion des biens du patrimoine (mondial) en Europe de l'Est.

Le Inter-Congrès explorera un nombre de questions fondamentales à la compréhension de la destruction, la restauration et la gestion du patrimoine culturel et à la création d'un concept de patrimoine mondial incluant:

1. Gestion de la conservation des sites du patrimoine, zones et paysages,
2. Intégration de la gestion du patrimoine dans la planification urbaine et rurale
3. La gestion des sites du patrimoine mondial
4. Le développement du tourisme lié au patrimoine
 - 4.1. La gestion des visiteurs sur les sites
 - 4.2. Les bénéfices économiques du tourisme culturel pour les pays et communautés hôtes
5. La relation entre la gestion du patrimoine et les médias

La réunion est un "Inter-congrès" du WAC qui se tiendra en Bulgarie avec le concours du ministère de la Culture ainsi que du ministère de l'Economie, la municipalité de Sofia, la Commission Nationale Bulgare pour l'UNESCO et CRESTA Marketing.

Plan du projet : Le Congrès est prévu pour la fin de l'année 2002.

Résultat escompté : Avis technique et pratique pour la gestion des sites du patrimoine mondial et des plans de gestion (notamment concernant le patrimoine archéologique)

	US\$
Budget total de l'activité :	71,000
Contributions nationales ou d'autres sources	51,000
Registrations	20,000

Contribution from the WAC	25,000
Sofia Municipality (in Kind)	2,000
Cresta Marketing	4,000
Montant demandé au Fonds:	20,000
Frais de voyage(tarif économique à et de Sofia) pour 14 participants de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est pour un total de US\$ 20,000:	
Benin	1,400
Botswana	1,370
Cameroun	1,563
Gabon	1,427
Nigeria	2,670
Argentine	2,200
Brésil	2,140
Chine	2,100
Thaïlande	590
Inde	1,520
Sri Lanka	1,520
Jordanie	400
Turquie	300
Russie	800

Commentaires des organes consultatifs: Les commentaires de l'ICOMOS seront présentés durant la session.

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat soutient cette demande.

Action du Comité : Le Comité pourra souhaiter approuver cette requête de **US\$ 20,000** pour financement en 2003 à la condition que l'Etat partie règle sa contribution au Fonds du patrimoine mondial et que ICOMOS soutienne cette demande.

POUR DECISION DU PRESIDENT
Demande numéro 19 Coopération technique

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** EUROPE **Etat partie :** UKRAINE

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 1 878 dus pour 2002

Titre de l'activité : Système de surveillance des déformations du clocher de la cathédrale Sainte-Sophie de Kiev

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : aucune

Antécédents : Le clocher de la cathédrale Sainte-Sophie fait partie de l'ensemble de bâtiments monastiques de style baroque construits aux XVII-XVIIIe siècles sur le territoire de la cathédrale. L'état technique du clocher de 76 m de haut est très préoccupant. Sur toute sa hauteur, de nombreuses fissures ont été observées sur les voûtes et les murs, de même que des désaxements par rapport à la verticale. Les facteurs les plus inquiétants sont le vieillissement physique du matériau de construction et les propriétés physiques des fondations des bâtiments (perte de stabilité - humidité).

Objectifs : Mise en place d'un système de surveillance continu pour analyser les fissures des murs et des voûtes du clocher. Cela suppose l'achat d'un système/appareil spécial de surveillance permettant de documenter l'évolution des fissures et le mouvement de la structure.

Résultats escomptés :

1. Mise en place d'un système de surveillance continue pour analyser l'état du clocher
2. Conservation et restauration du clocher de la cathédrale Sainte-Sophie.

	US\$
Budget total de l'activité :	39 980

Apport du ministère de la Culture, Gouvernement ukrainien		19 990
• Installation du système de surveillance et consultations à propos des méthodes de mesure	2 000	
• Fourniture du matériel, voyages, hôtel, installation du matériel, 2 années de supervision du traitement des données après installation du système	5 000	
• Enregistreurs de données avec entrée analogique x 2	4 400	
• Capteurs pour chaque point de mesure	2 600	
• Ordinateur portable Pentium IV avec logiciels	3 790	
• Matériel supplémentaire pour la connexion réseau et l'alimentation	2 200	
Montant demandé au Fonds :		19 990
Systeme de surveillance – de conception modulaire avec réseau de capteurs et enregistreurs de données connectés par liaison spéciale à un micro-ordinateur distant de 1 000 m maximum		19 900

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a confirmé que le clocher se prête particulièrement bien au type d'analyse proposé (avec du matériel informatique moderne), sachant que l'accès pour un contrôle manuel sur ce type de structure est à la fois difficile et onéreux, compte tenu de la nécessité de recourir à un échafaudage complexe.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien à cette demande.

Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver cette demande de US\$ **19 990 dollars** pour un financement en 2003, sous réserve que l'Etat partie paye sa contribution pour 2002. Le Président pourrait demander à l'unité d'achat de l'UNESCO d'assister le Centre et l'Etat Partie dans l'achat de l'équipement.

POUR DECISION DU PRESIDENT
Demande numéro 20 d'assistance d'urgence

Type de patrimoine: CULTUREL **Région:** AMERIQUE LATINE & CARAIBES **Etat partie :** CHILI

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Tous réglés

Titre de l'activité : Assistance d'urgence pour les églises de Chiloé

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune

Antécédents: Le 14 mars 2002, un violent orage a sérieusement endommagé les églises de Chiloé, en particulier le clocher de l'église Nuestra Señora del Rosario de Chonchi qui a subi d'importants dégâts, le clocher de San Juan qui risque de s'effondrer, l'église Nuestra Gracia de Quinchao et l'église de Tenaun. La situation reste préoccupante à cause de l'humidité, des fortes pluies et du vent qui ont endommagé et détérioré un peu plus ces édifices protégés du patrimoine mondial.

Objectifs, description du projet et résultat escompté : L'activité a pour but de contribuer à la reconstruction du clocher de l'église de Chonchi.

Budget : La demande a été soumise sans répartition du budget, laquelle a été récemment demandée par le Centre du patrimoine mondial.

Commentaires des organes consultatifs : Les dégâts causés en mars 2002 par les vents forts et les pluies abondantes aux églises en bois de Chiloé, et en particulier à l'église de Chonchi, justifient pleinement l'octroi de l'assistance d'urgence du Fonds du patrimoine mondial. Le rapport préparé par les experts chiliens est le fruit d'un travail méticuleux et donne une idée de l'ampleur et de la nature des problèmes de restauration. Compte tenu de l'importance des dégâts à Chonchi, le montant de US\$ 50 000 demandé est raisonnable et l'ICOMOS recommande que les fonds soient accordés dans les plus brefs délais, compte tenu du risque particulier encouru par l'église du fait des matériaux employés pour sa construction.

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat est d'accord avec l'ICOMOS et insiste sur l'urgence de cette assistance, compte tenu du retour des fortes pluies saisonnières à l'automne.

Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver le montant de **US\$ 50 000**, sous réserve que l'Etat partie soumette une répartition du budget soutenue par ICOMOS et suivant le règlement de l'UNESCO, et sous réserve que le Comité ajuste le budget 2002-2003 à sa 26^e session.

POUR DECISION DU PRESIDENT
Demande numéro 21 d'assistance d'urgence

Type de patrimoine: CULTUREL **Région:** AMERIQUE LATINE & CARAIBES **Etat partie :** PEROU

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Tous réglés

Titre de l'activité : Site archéologique de Chavín

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	1988	US\$ 7 500	
Assistance préparatoire	1994	US\$ 4 000	
Assistance d'urgence	1998	US\$ 37 250	Protection contre le phénomène El Niño et pour la sécurité des visiteurs, amélioration des systèmes de drainage, construction de structures de protection et consolidation des murs.

Antécédents : Le site de Chavín a été confronté à de sérieux problèmes de conservation, notamment à cause du phénomène El Niño. Un Comité a été créé en 1999 pour mettre en œuvre un plan directeur, mais ce Comité ne fonctionne pas.

Objectifs : La demande d'assistance d'urgence a pour but :

1. d'effectuer une étude complète des structures architecturales du Centre cérémoniel de Chavín de Huantar pour déterminer leur stabilité ;
2. d'établir des zones de protection autour des fouilles archéologiques dans le périmètre des zones protégées du patrimoine mondial ;
3. de réaliser des routes d'accès appropriées pour le secteur de La Banda, de tester des systèmes de drainage et d'entreprendre de toute urgence des travaux pour consolider les bâtiments historiques et éviter leur effondrement.

Plan du projet

Activités	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Fouilles archéologiques	X			
Etudes topographiques	X	X		
Services de secrétariat		X	X	X
Etudes techniques	X	X	X	
Rapports				X
Plan pour Chavin de Huantar		X	X	X
Activités de conservation		X	X	X

Résultats escomptés : Evaluation et études techniques qui permettront la planification et la mise en œuvre de travaux de conservation à moyen/long termes et l'amélioration du plan directeur du site.

		US\$
Budget total de l'activité :		33 500
Apport de INC: (20 %)		6 700
Fouilles archéologiques :	3 750	
Etudes topographiques	1 225	
Services de secrétariat	1 500	
Rapports	100	
Divers	130	
Montant demandé au Fonds : (80 %)		26 800
1. Fouilles archéologiques:		15 000
Honoraire pour deux archéologues (US\$ 600 x 3 mois x 2)	3 600	
Main d'œuvre locale (6 personnes x US\$ 150 x 2 mois)	1,800	
Honoraire pour technicien de la conservation (US\$ 600 x 7 mois)	4 200	
Main d'œuvre locale (3 personnes x US\$ 150 x 9 mois)	4 050	
Matériel	1 350	
2. Etude topographique		4 900
Honoraire pour topographe (US\$ 500 x 6 mois)	3 000	

Matériel	804	
Transport	100	
Honoraire pour assistant (US\$ 166 x 6 mois)	996	
3. Service de secrétariat		6 000
Archéologue (US\$ 600 x 9 mois)	5 400	
Matériel	600	
4. Edition du rapport		400
5. Autres		500

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a étudié la demande avec soin et lui apporte un soutien total et sans réserve, car la situation à Chavín est une source d'inquiétude pour le Comité du patrimoine mondial et l'ICOMOS depuis de nombreuses années et une action urgente s'impose. Le programme de fouilles archéologiques et l'étude structurale des vestiges donneront les données élémentaires indispensables pour mettre en œuvre sans plus tarder le Plan directeur de conservation.

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat apporte son soutien à la demande.

Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver cette demande pour US\$ **26 800** pour financement en 2002, sous réserve que le Comité ajuste le budget 2002-2003 à sa 26^e session.